This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

BX
1068
R4

YC147547

TUDES SUR L'HISTOIRE POLITIQUE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

II

L'ÉGLISE AU MOYEN-AGE

papes, moines et conciles

PAR

A. REBILLON

UN FRANC CINQUANTE

" Pages libres "
8, rue de la Sorbonne, PARIS (5e)

1904

L'ÉGLISE AU MOYEN-AGE

ÉTUDES SUR L'HISTOIRE POLITIQUE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

II

L'ÉGLISE AU MOYEN-AGE

papes, moines et conciles

PAR

A. REBILLON

« Pages libres »

8, rue de la Sorbonne, PARIS (5e)

—

1904

BX 1068
R4

INTRODUCTION

Pendant les quatre premiers siècles de l'ère chrétienne, le christianisme avait conquis l'Empire romain.

Les progrès de l'Église chrétienne, la lente élaboration de ses organes, l'évolution de son dogme, de sa morale et de son esprit jusqu'au temps où les coupoles de Sainte-Sophie abritèrent son culte, ont été décrits dans le premier volume de ces études. On a vu comment la nouvelle religion avait pénétré l'antique société romaine, comment toutes deux avaient évolué de concert, agissant et réagissant l'une sur l'autre.

Il ne nous paraît pas juste de prétendre que le christianisme ait précipité la ruine de l'Empire romain ; mais, en admettant qu'une révolution pût être assez profonde et assez universelle pour sauver le monde antique, l'Église n'a pas essayé de faire cette révolution. Elle a accepté la société romaine avec sa morale et son économie, elle a accepté l'État romain avec son organisation et ses tyrannies. Ou plutôt, les mêmes hommes qui étaient les maîtres à la fois de l'État et de l'Église, et les premiers de la société, ont organisé l'Église sur le modèle de l'État et selon la hiérarchie sociale. La noblesse sénatoriale a recruté l'épiscopat, comme elle recrutait l'administration impériale ; les empereurs ont convoqué et présidé les conciles ; le clergé a prêché l'obéissance aux lois ; il a enseigné une morale sans danger pour les privilèges sociaux et l'autorité politique.

M307352

N'est-il pas surprenant que, dans ces conditions, l'Église chrétienne n'ait pas suivi l'Empire romain dans sa chute?

C'est que l'Église n'avait pas été à ce point absorbée par l'État qu'elle ne fût capable de vivre de sa vie propre.

L'Église au cinquième siècle, c'est en somme la société romaine unie par des croyances religieuses et une morale communes, divisée en diocèses et en provinces ecclésiastiques sous la direction d'évêques. Les anciennes formes politiques peuvent disparaître; les fidèles n'en conservent pas moins leur foi, et l'Église ses organes. L'organisation sociale, d'ailleurs, se transforme moins radicalement que le régime politique. Sous la domination barbare, les grands propriétaires romains conservent la majeure partie de leurs domaines ; ils acquièrent même une influence sociale plus considérable et une indépendance plus réelle qu'au temps du despotisme impérial; ils occupent une place éminente dans la société romano-barbare.

Or c'est eux qui recrutaient l'épiscopat. Ils continuent à donner aux fidèles des chefs riches et puissants, qui nourrissent les pauvres, rendent la justice, et, dans les villes où ils résident, héritent des anciennes attributions du pouvoir impérial. Par ses évêques, l'Église gouverne et administre, tant au temporel qu'au spirituel, les Romains qui forment la majeure partie de la population dans les royaumes barbares.

L'unité de l'Empire avait fait jusqu'au cinquième siècle l'unité de l'Église. Les chrétiens, unis dans la patrie romaine, n'avaient pas senti le besoin d'un pontife suprême qui groupât sous une même autorité toutes les petites églises locales, tous les diocèses.

Or, à partir du cinquième siècle, c'en est fait de l'unité

romaine. Après avoir, pendant plus de cinq siècles, vécu en paix, mêlé leurs peuples et confondu leur histoire dans celle de la patrie romaine, le monde latin et le monde grec s'étaient définitivement séparés à la mort de Théodose (395).

En Orient, l'Empire byzantin vivra dix siècles encore, conservant les institutions romaines et la civilisation antique, conservant aussi l'organisation ecclésiastique de l'ancien Empire. Mais cet Empire d'Orient, absorbé dans sa lutte contre les Parthes, puis contre les musulmans, devenu bientôt purement hellénique et syrien de mœurs et de civilisation, n'exercera pas une action continue sur le développement de la civilisation européenne.

C'est dans l'Occident latin, tout imprégné des souvenirs romains, que cette civilisation va naître. C'est là que se formeront les grands États modernes. Aussi est-ce là que nous nous attacherons à suivre les progrès de l'Église chrétienne.

La scission définitive de l'Empire romain divisait du même coup la chrétienté. Chrétiens d'Orient et chrétiens d'Occident, différents déjà par les mœurs, la civilisation, le caractère, privés désormais de leur principal organe d'union, tendirent à se grouper en deux Églises distinctes.

Le clergé occidental fréquentait peu les conciles œcuméniques tenus en Orient; il répugnait aux subtilités théologiques du clergé grec. Après l'invasion germanique il fut absorbé tout entier par les graves événements qui se déroulaient autour de lui. Dans le cours du cinquième siècle, les Barbares avaient complètement détruit l'Empire d'Occident. Les Euric et les Alaric, les Théodoric, les

Clovis, les Genséric se partageaient le domaine romain. Il fallait sauver la foi et l'Église, imposer le respect de l'orthodoxie aux Barbares hérétiques, convertir les païens, maintenir les fidèles sous l'autorité épiscopale.

Pendant un siècle après la chute de l'Empire, la chrétienté occidentale n'avait offert qu'un agrégat inorganique de diocèses. La prééminence de l'évêque de Rome, du pape, consacrée au quatrième siècle par trois canons du concile de Sardique, reconnue en diverses circonstances par les évêques gaulois, était purement théorique, et ne portait aucune atteinte à l'indépendance de l'épiscopat. Cependant le lien de la foi maintenait en communion intime les chrétiens d'Occident. Au milieu de l'anarchie barbare, le clergé conservait le souvenir de l'unité romaine. Cette unité, les pontifes de Rome finirent par la réaliser.

A partir de Grégoire le Grand, on peut dire qu'une Église romaine existe, qui tend à grouper toute la chrétienté occidentale sous l'autorité du pape. Cette Église, née dans le monde germano-latin, dans la société issue des invasions barbares, se développera avec cette société, participera à ses caractères et à son évolution. Son chef, le pape de Rome, prétendra même étendre sa suprématie sur les chrétiens d'Orient. Mais, en fait, l'Orient ne sera jamais de son domaine ; il existera deux Églises chrétiennes, séparées pour des raisons géographiques, sociales et politiques, plutôt que pour des motifs religieux.

Au cours du Moyen-Age, l'Église romaine atteindra l'apogée de sa puissance ; elle sera en Occident la souveraine maîtresse des esprits et des cœurs, — jusqu'au jour où la réforme religieuse du seizième siècle lui arrachera la moitié de son domaine.

PREMIÈRE PARTIE

L'AVÈNEMENT DE LA PAPAUTÉ

I. — La conquête du monde barbare

Que le pontife romain ait courbé le monde catholique sous ses lois, qu'il ait régné sur l'Église en maître absolu, qu'il ait tenu dans l'Europe chrétienne une si grande place qu'il a maintes fois obligé les gouvernements laïques à compter avec ses volontés, c'est une chose que les croyants s'expliquent par une sorte de vertu miraculeuse attachée au Saint-Siège où la légende fait asseoir l'apôtre Pierre.

Si l'établissement de la suprématie pontificale ne nous apparaît pas comme un miracle, ce fut du moins un événement d'une importance prodigieuse pour l'histoire de l'Europe, qui témoigne et de la vitalité de la foi chrétienne et de la persistance de l'idée romaine.

D'autres causes certainement sont intervenues. Le pape, sans doute, n'eût jamais fait accepter sa suprématie, s'il n'eût su se ménager l'appui des puissances laïques, s'il ne fût devenu l'allié des Carolingiens, s'il n'eût apporté dans le gouvernement de l'Église certains principes d'absolutisme et un certain sens de l'organisation et de la disci-

pline, qui paraissent inspirés de l'exemple des gouvernements temporels, et du désir de domination, plutôt que des préceptes de l'Évangile.

Mais pour que l'Église romaine se constituât, il fallait d'abord que les fidèles fussent fortement attachés à leurs croyances. Pour que l'orthodoxie pût survivre à l'invasion hérétique et païenne, il fallait qu'au milieu de l'anarchie barbare les chrétiens eussent conscience de former une sorte de patrie religieuse qui continuait l'ancienne patrie romaine. Cette Église, cette patrie nouvelle, exigeaient une capitale et un chef. Et si l'évêque de Rome put prétendre au gouvernement de la chrétienté, il le dut certainement moins à sa qualité de successeur de saint Pierre qu'au prestige ineffaçable de l'ancienne capitale du monde.

Vitalité du sentiment chrétien

La vitalité du sentiment chrétien, au temps même où périssait le monde antique, n'a rien qui doive nous étonner.

L'Empire, le soutien naturel de l'Église, avait, il est vrai, disparu ; Rome au sixième siècle n'était plus qu'un champ de ruines où végétaient quelques milliers d'habitants ; des Barbares (païens comme les Francs et les Anglo-Saxons, ou bien hérétiques ariens comme les Wisigoths, les Ostrogoths et les Burgondes) se partageaient l'Europe occidentale, et, sous le flot germanique, au milieu des dévastations et des guerres, la civilisation antique s'éteignait rapidement. Mais il n'y avait là rien qui compromît l'existence du christianisme.

Il n'y avait plus d'empereurs, plus de fonctionnaires, plus d'armée impériale ; mais la population romaine sub-

sistait partout à côté des Barbares et n'avait aucune raison d'abandonner sa foi. Partout elle était en majorité. Les Barbares, en somme, étaient peu nombreux ; cruels pendant la guerre, brutaux, ils n'éprouvaient toutefois aucune aversion pour les Romains, aucune haine pour l'empire qu'ils détruisaient. Ce furent des hôtes incommodes, mais auxquels l'idée ne vint jamais de s'attaquer systématiquement à la civilisation romaine, qu'ils admiraient, d'ailleurs, sans la comprendre. Au point de vue religieux, aucun prosélytisme ne les animait; païens, ils étaient très susceptibles de se laisser convertir ; hérétiques, s'il fut en général impossible de leur faire abandonner l'arianisme, du moins ils ne persécutèrent pas les orthodoxes. Partout les populations catholiques purent exercer librement leur culte et conserver leur foi. Le clergé conserva ses honneurs et ses richesses ; son influence même grandit. Dans les villes, où les Barbares n'aimaient pas à résider, les évêques furent les maîtres. Les fonctionnaires impériaux avaient disparu, les corps municipaux avaient perdu leurs attributions les plus importantes ; les évêques héritèrent des uns et des autres ; ils devinrent, au spirituel et au temporel, les chefs des fidèles.

Au milieu des calamités de l'invasion, l'Église paraît seule survivre à la ruine du monde antique. Plus de littérature, d'arts, de philosophie. Il ne subsiste de l'antiquité que ce que le christianisme a sauvé. La doctrine chrétienne est le seul aliment des esprits. Son action est d'autant plus forte que les malheurs du siècle sont plus épouvantables.

Ce qu'on demande à la foi, c'est une consolation et un espoir. La patrie romaine n'est plus ; les royaumes barbares ne sauraient en tenir la place ; la véritable patrie

maintenant, c'est la « Cité de Dieu ». Les Romains (1) cultivés, ceux du moins qui sont capables de vivre d'une vie morale, agissent surtout pour leur foi et par leur foi. Évêques ou missionnaires, ils travaillent à la conquête du monde barbare. Ils peuplent les monastères.

Depuis le quatrième siècle les couvents deviennent en Occident un des éléments importants de la vie sociale. Là se réfugie bientôt toute culture intellectuelle ; ce sont les bibliothèques monacales qui nous ont conservé les trésors littéraires de l'antiquité. Des monastères sortent les évêques les plus instruits et les missionnaires qui iront évangéliser les païens. Ils sont un lieu de refuge pour tous ceux, hommes et femmes, qui, en ces temps troublés, cherchent une paix propice au travail et à la prière.

En Gaule, depuis la fin du quatrième siècle, où saint Martin fondait le monastère de Ligugé, les couvents s'étaient multipliés rapidement. Mais c'est en Italie que saint Benoît devait fonder, en 528, le plus célèbre de tous, au Mont-Cassin, et lui donner une règle que la plupart des autres adoptèrent. A l'autre extrémité de la chrétienté, enfin, l'Irlande, convertie au cinquième siècle seulement, devenait la terre de prédilection de la vie monastique ; elle était couverte de monastères, elle était gouvernée par les moines.

Le moine priait, étudiait, et travaillait de ses mains ; il défrichait les forêts, colonisait les solitudes ; il allait chez

---

(1) Par Romains nous entendons toutes les anciennes populations gauloises, bretonnes, italiennes et espagnoles romanisées. Nous employons le terme de *Romains* par opposition à celui de *Barbares*.

les Barbares prêcher la parole du Christ, et chercher le martyre ; il était l'homme pieux et instruit par excellence ; souvent il était canonisé après sa mort. Les moines du sixième et du septième siècle ont fourni une légion innombrable de saints.

Ce sont ces moines qui ont, en partie, converti les Barbares au christianisme. Des monastères d'Irlande, surtout, des missionnaires essaimèrent dans toutes les directions : Colomba vers l'Écosse, Brieuc vers l'Armorique, Colomban et Gall vers l'Helvétie, Kilian vers la Bavière. Ils étaient sincères et désintéressés. Ils prêchaient pour la gloire de Dieu et le salut de leur âme, couraient les plus graves dangers, et n'approchaient des rois et des seigneurs chrétiens que pour leur faire entendre de sévères paroles. Mais ces missionnaires n'amenaient pas à l'Église les fidèles les plus précieux.

Le baptême de Clovis

Avant de conquérir à la foi les populations lointaines et misérables d'Écosse, de Flandre, de Frise ou de Thuringe, il avait fallu soumettre à l'influence du clergé les puissants rois barbares qui avaient, en Gaule, en Espagne et en Italie, hérité des empereurs romains. Les chefs de l'Église, les évêques, après avoir parfois, comme Sidoine Apollinaire, dirigé la résistance contre les envahisseurs barbares, avaient, après le triomphe définitif de ceux-ci, cherché près de leurs chefs l'appui autrefois reçu de l'Empire. Membres de l'aristocratie romaine, conservant après l'invasion leur ancienne influence sociale, il leur était naturel d'occuper près des nouveaux pouvoirs politiques, dans les États barbares, la place

qu'ils avaient tenue dans l'État romain. Les rois wisigoths, ostrogoths et burgondes étaient ariens. Cela n'empêcha point Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont, de faire sa cour à Euric, roi des Wisigoths, contre lequel il avait défendu l'Auvergne, ni saint Avit d'entrer dans l'intimité de Gondebaud, roi des Burgondes. Mais les hérétiques, très tolérants, étaient irréductibles dans leur foi, et ce n'est pas d'eux que devait venir à l'Église l'alliance cherchée.

Cette alliance, les évêques la trouvèrent chez les Francs païens. La conversion de Clovis fut leur coup de maître.

La légende veut que le roi des Francs se soit converti après la victoire de Tolbiac, victoire que le Dieu des chrétiens lui aurait accordée après une sorte de marché, en échange d'une promesse de conversion. En réalité, Clovis céda aux instances de sa femme Clotilde et de l'évêque de Reims, saint Remi. Celui-ci, en amenant à la foi chrétienne le puissant chef des Francs, donna à l'Église une armée.

L'enthousiasme fut grand dans la chrétienté ; saint Avit, le conseiller de Gondebaud, écrivit à Clovis comme au champion de la foi catholique, au défenseur de l'Église. Vers la fin de son règne, le roi des Francs devait recevoir de l'empereur de Constantinople les ornements de patrice et de consul romain ; pour les évêques il tenait la place des anciens empereurs.

D'ailleurs, l'alliance ainsi conclue entre l'État franc et l'Église ne tarda pas à se manifester d'une façon éclatante : c'est Clovis qui allait chasser les hérétiques hors de Gaule. En 500, il bat Gondebaud, roi des Burgondes, et le tient désormais dans une sorte de vassalité, l'obligeant

à des promesses réitérées de conversion à l'orthodoxie ; en 507, il bat et tue, à Vouillé, Alaric, roi des Wisigoths, et refoule ceux-ci en Espagne. Dans ces luttes, surtout dans la seconde, les évêques avaient été les alliés déclarés de Clovis ; Alaric avait dû en exiler plusieurs, convaincus d'entretenir des intelligences avec son ennemi ; la légende enfin illustra de miracles la campagne de Clovis en Aquitaine.

Le roi des Francs avait vaincu avec l'aide de l'Église. Avec l'aide de Dieu, disaient les évêques. L'antique alliance entre l'Église et l'État était rétablie, au moins en Gaule. Les évêques désormais remplirent la cour des rois francs ; ils y introduisirent les traditions romaines ; relativement instruits, ils prirent une grande influence dans l'administration des États mérovingiens. Les rois, d'autre part, s'ingérèrent dans les affaires de l'Église ; Clovis construisit des églises, dota des monastères, protégea les missionnaires de Flandre ; il réunit, de sa pleine autorité, un concile à Orléans, en 511 ; il fut le grand distributeur de bénéfices ecclésiastiques ; il éleva ses créatures à l'épiscopat et ses successeurs suivront son exemple.

L'Espagne, quand, à la fin du sixième siècle, le roi des Wisigoths, Reccared, eut abjuré l'arianisme, présenta le même spectacle que la Gaule : même union intime entre l'Église et l'État. Les évêques y devinrent même beaucoup plus puissants qu'auprès des princes mérovingiens ; ils gouvernèrent le pays, tenant les rois en tutelle, accaparant les fonctions administratives, expulsant les Juifs, réalisant un véritable régime théocratique.

L'Église avait commencé par en haut la conquête du monde barbare. Puissants auprès des princes, les évêques dominaient la société et les États nouveaux. L'aristocratie

avait suivi l'exemple des rois. Quant au peuple, germain ou latin, il obéissait aveuglément aux puissants. L'hérésie et le paganisme avaient, au septième siècle, à peu près disparu des domaines de l'ancien Empire romain, et la foi chrétienne pénétrait en Germanie.

Mais, en convertissant les Barbares, l'Église n'avait pas du même coup transformé leurs mœurs et répandu parmi eux la morale évangélique; moines et évêques d'ailleurs étaient loin de présenter l'exemple de toutes les vertus. Le monde germano-latin obéissait au clergé; mais sa barbarie s'était à peine atténuée, et il avait plutôt conquis l'Église, que l'Église ne l'avait conquis.

Les rois et les guerriers germains avaient subi l'ascendant d'une doctrine en laquelle survivaient les derniers vestiges de la civilisation antique. Cela ne voulait pas dire qu'ils en eussent saisi l'esprit. Ils avaient surtout compris l'avantage qu'ils pouvaient retirer de l'appui des évêques, et ils étaient devenus chrétiens sans cesser d'être barbares, sans apaiser la violence de leurs mœurs, leur perfidie et leur cruauté de sauvages. Les sanglantes tragédies qui illustrent l'histoire de Clovis et de ses successeurs en sont un éclatant témoignage. Leurs sentiments religieux se résumaient en une crainte aveugle de l'enfer, en une croyance superstitieuse à la vertu de certaines pratiques et à la puissance magique du clergé.

Le peuple conservait les traditions du paganisme. Touché par la prédication des missionnaires ou contraint au baptême par les armées des Francs, il n'en continuait pas moins ses sacrifices dans les sanctuaires consacrés aux idoles. Comprenant leur impuissance contre de si fortes habitudes, les missionnaires chrétiens s'étaient résignés à les respecter, en vouant les anciens sanc-

tuaires au nouveau culte, en bénissant les arbres sacrés, en plantant des croix sur les menhirs.

Non seulement l'Église ne transformait que d'une façon superficielle la mentalité barbare, mais elle-même était envahie par la barbarie. En moins d'un siècle les anciennes populations romaines avaient oublié la civilisation antique; celle-ci ne survivait plus qu'au fond de quelques monastères. Le clergé devenait barbare; les princes distribuaient des sièges épiscopaux à leurs compagnons d'armes, qui venaient s'y installer « avec leurs armes, leurs chiens et leurs femmes »; les moines, enrichis par les dons des fidèles, s'abandonnaient à une vie déréglée.

L'Église, alliée de l'aristocratie et des princes, s'était inféodée à leurs intérêts, et avait adopté leurs mœurs. Elle s'était adaptée à la barbarie germanique, comme autrefois à la civilisation romaine; elle suivait dans son évolution la société dont elle émanait.

II. — L'idée romaine

Si l'Église embrassait toute la société germano-latine avec sa barbarie et ses vices, elle comptait aussi, parmi ses évêques et ses moines, tout ce qui existait encore d'esprits cultivés, de cœurs ardents et sincères, imbus des traditions romaines, capables de concevoir de grands desseins et de poursuivre la réalisation d'une idée.

La ville de Rome avait moins que tout autre point de l'Occident subi l'influence barbare. Depuis la disparition du royaume ostrogoth d'Italie, au début du sixième siècle, elle avait formé, en fait, un petit État indépendant sous la domination de son évêque.

naires impériaux et les chefs militaires d'Italie, d'Illyrie d'Afrique.

C'est aussi un homme pieux et instruit. Il fon sept monastères ; il crée une nouvelle musique religieu le fameux *chant grégorien,* et compose un *antiphonai* recueil des antiennes chantées pendant la messe ; s *pastoral* sera le livre d'éducation professionnelle d ecclésiastiques pendant tout le Moyen-Age. Ainsi Gr goire prépare pour l'Église des rites uniformes.

Mais cette Église échappait à son autorité. Il ne falla pas songer à soumettre à la suprématie pontificale l'épis copat oriental ; d'ailleurs, en même temps que le pape s'a franchissait de la suzeraineté de l'empereur de Constanti nople, il rompait toute relation avec le monde grec. L'Oc cident était le seul domaine qui lui fût ouvert. Or l'anar chie y règne, dans l'Église comme dans le monde politique Les évêques n'y dépendent que des princes; le titr d'archevêque est purement honorifique. De véritable Églises nationales se constituent. Chez les Wisigoths d'Espagne et chez les Francs de Gaule, l'Église se confond avec l'État ; le clergé y est dans une étroite sujétion vis-à-vis du pouvoir royal. Autant de royaumes, autant d'Églises. Quant aux moines d'Irlande et de Bretagne, séparés du reste du monde, ils forment dans leurs îles une petite communion très originale et absolument indépendante. Au milieu de la barbarie et de l'ignorance toujours croissante, les mœurs du clergé se corrompent et les rites se mêlent de pratiques païennes.

C'est alors que le « bienheureux Grégoire », dit son biographe, « envoya les serviteurs de Dieu, Mellite, Augustin, Jean et avec eux plusieurs moines craignant Dieu, prêcher la nation des Anglais ». Ainsi l'évêque de Rome

commençait à convertir pour son compte les peuples encore païens de l'Occident. Dans la première moitié du septième siècle, les Anglo-Saxons, qui venaient d'envahir la Grande-Bretagne, devinrent chrétiens. Les missionnaires romains, en politiques habiles, firent porter leurs premiers efforts sur les rois. Deux évêchés furent créés; le pape nomma leurs titulaires et les garda sous son autorité directe; à York et à Cantorbery résidèrent des archevêques, et le dernier reçut la primatie d'Angleterre; les rites observés furent ceux de l'Église de Rome.

L'extension de la suprématie pontificale à ce domaine nouveau n'était que le début des progrès de l'Église romaine. Les Bretons d'Irlande et de Grande-Bretagne, voisins de la nouvelle Église anglo-saxonne, ne ressentaient qu'aversion pour les nouveaux convertis et leur clergé. Ils méprisaient la suprématie romaine, fêtaient la Pâque à une date particulière, et conservaient leurs rites nationaux. Avec l'aide de ses rois, le clergé anglo-saxon les contraignit à se soumettre à la discipline romaine.

Au huitième siècle, c'est la Germanie que le moine anglais Boniface soumet à la suprématie pontificale. L'apôtre ne s'en alla pas directement en Germanie, comme autrefois Colomban, Gall et Kilian. Avant de commencer sa mission, il se rendit à Rome. Pour prêcher la parole de Dieu, il lui fallait l'assentiment du pape et ce qu'il allait faire, c'était moins gagner de nouvelles âmes à la foi, que de nouveaux sujets au Saint-Siège.

Il apparut à peine chez les païens de Saxe et de Frise; ce qu'il regarda comme sa tâche principale, ce fut la

réforme du clergé de Thuringe et de Bavière. Il avait rencontré là des pratiques détestables. Les fidèles accomplissaient les anciens sacrifices païens aux portes des églises et croyaient honorer ainsi les saints chrétiens ; ils mangeaient de la viande de porc et de cheval ; leurs prêtres étaient ignorants et corrompus. Or Boniface avait promis par serment au pape Grégoire II « de le servir en toutes choses, lui et les intérêts de son Église ; de ne rien faire contre l'unité de cette commune et universelle Église », de garder et de défendre « la pureté de la foi ». Il s'efforça donc de faire observer les rites romains, de restaurer l'autorité des évêques, de soumettre ceux-ci à la suprématie du Saint-Siège.

Son œuvre fut moins une œuvre de conversion, qu'une œuvre de restauration de la discipline ecclésiastique, d'extension de la domination du pape, gardien de l'orthodoxie. De saint Boniface date l'union de Rome et de la Germanie, union intime dont le Saint-Empire romain-germanique allait être, au dixième siècle, l'expression la plus parfaite, et qui devait durer jusqu'au temps de Luther.

Grégoire Ier n'avait été que le promoteur des progrès de la suprématie pontificale, et Boniface un de ses champions. L'établissement de cette suprématie fut une œuvre anonyme, très lente, à laquelle plusieurs pontifes et d'innombrables missionnaires consacrèrent pendant des siècles leur activité. En général, d'ailleurs, ils paraissent n'avoir guère eu conscience de la portée de leurs efforts.

Les évêques de Rome, plus instruits d'ordinaire que leurs collègues barbares, héritiers des traditions antiques,

attachés obstinément à la doctrine de la primauté du siège de saint Pierre, regardaient comme leur tâche naturelle de sauvegarder la pureté de la foi et l'unité de croyances et de rites dans la chrétienté. Ils poursuivirent aveuglément l'accomplissement de cette tâche. Mais ils n'eurent certainement pas le pressentiment de leur puissance future. Leurs écrits témoignent au contraire d'un grand découragement. Grégoire le Grand a le sentiment très net de la ruine du monde antique, et il ne voit pas poindre d'aurore nouvelle. Sur la terre, les pontifes romains n'aperçoivent que ruines et misères ; eux-mêmes, dans Rome dévastée, vivent dans la crainte des Barbares ; il ne sont jamais sûrs du lendemain ; ils ne songent qu'à préserver dans l'âme des fidèles la pureté de la foi qui fera leur salut. Ils ne sont alors les alliés d'aucun prince assez puissant pour les asservir. Leur politique est désintéressée, inspirée par un sentiment exclusivement religieux.

Toutefois leur souci de l'orthodoxie ne pouvait être longtemps pur de tout désir de domination. L'organisation ecclésiastique de l'Angleterre et de la Germanie témoignait déjà des tendances absolutistes des papes. Désormais le souci de leur autorité les préoccupera souvent aux dépens des intérêts de la foi et de la morale ; ce qu'ils demanderont aux fidèles et au clergé, ce sera, avant tout, l'obéissance.

La seule force du sentiment religieux ne leur eût point assuré cette obéissance. Les fidèles et le clergé lui-même avaient d'autres maîtres que le pontife romain ; il fallait compter avec les puissances laïques. Déjà, en Grande-Bretagne, la suprématie pontificale n'avait triomphé que grâce à la faveur des roitelets anglo-saxons. L'alliance

carolingienne allait lui soumettre la chrétienté occidentale tout entière.

La résurrection de l'Empire d'Occident

Cette alliance se préparait depuis Charles-Martel. La dynastie mérovingienne, avec les rois fainéants, était en pleine décadence. La seule puissance qui subsistât en Gaule, au huitième siècle, était celle des maires du palais d'Austrasie, des descendants de Pépin d'Héristal.

La situation du pape en Italie était alors intolérable. Toutes relations avaient cessé avec Constantinople; rien ne s'opposait plus aux progrès des Lombards, et leur roi Luitprand menaçait Rome. Le pape songea à l'alliance du puissant duc des Francs.

Charles-Martel avait protégé Boniface dans ses missions de Germanie; en 739, Grégoire III lui demanda l'appui de ses armes contre Luitprand. Charles-Martel combla les ambassadeurs romains de cadeaux, mais n'agit pas.

Pépin le Bref devait mieux comprendre les avantages de l'alliance pontificale. De même que son frère, le pieux Carloman, il avait entretenu des relations suivies avec Boniface; il l'avait invité à réformer le clergé austrasien, et avait réuni et présidé lui-même plusieurs conciles; il acceptait les prétentions du pape à la souveraineté de l'Église; sans doute il subit le prestige du siège de saint Pierre; mais il paraît aussi avoir compris qu'une puissance nouvelle s'élevait dans le monde et qu'il serait utile de l'avoir pour alliée.

Avant de détrôner le dernier des Mérovingiens et de prendre sa couronne, il consulta le pape Zacharie. Trois ans

après, en 754, le pape Étienne II vint le sacrer à Saint-Denis. Aucun roi mérovingien n'avait été sacré. C'était pour Pépin un moyen de légitimer son usurpation et d'affermir son autorité en lui donnant un caractère divin. En échange, ses armées passaient les Alpes et obligeaient le roi lombard Aristulphe à lui céder l'exarchat de Ravenne et la Campagne Romaine, une longue bande de territoires qui, des bouches du Pô à celles du Tibre, allaient constituer le domaine pontifical. Pépin en effet les donna au souverain pontife, et de cette célèbre « donation » date le pouvoir temporel des papes.

Le règne de Pépin n'était que le prélude de celui de Charlemagne. Ce dernier porte la puissance carolingienne à son apogée, et c'est alors que l'alliance de la papauté avec les princes francs produisit tous ses effets.

Charlemagne devait étendre sa domination sur la Gaule entière, sur la Germanie jusqu'au delà de l'Elbe, jusque dans les plaines de la Hongrie actuelle. En Italie, il soumet les Lombards, prend pour lui la couronne de fer de leurs rois, et confirme au Saint-Siège la donation de Pépin. Par l'étendue de ses domaines, par sa puissance et sa gloire, il égalait les anciens empereurs romains d'Occident.

Le souvenir de ceux-ci n'était pas éteint ; les érudits le conservaient au fond des monastères. L'évêque de Rome, au temps même où Charlemagne reconstituait le domaine des empereurs, prétendait être leur légitime héritier.

C'est en effet dans les premières années du pontificat d'Adrien que parut un célèbre document apocryphe, « la donation de Constantin », où il était dit que cet

empereur, après avoir été baptisé par le pape Sylvestre, avait cédé au souverain pontife la puissance et les honneurs impériaux, la chlamyde de pourpre, la couronne d'or, « la ville de Rome, les lieux et les cités de l'Italie et de tout l'Occident ».

L'apparition de ce faux est bien caractéristique des progrès de la suprématie pontificale. Le pape Adrien, redoutant pour sa propre indépendance le développement de la puissance franque, s'appuyait sur cette prétendue donation pour s'opposer aux desseins des familiers de Charles, qui songeaient à restaurer pour lui la dignité impériale.

Mais en face du roi franc, l'évêque de Rome comptait peu. Léon III, le successeur d'Adrien, obéit aux désirs de la cour carolingienne et le jour de Noël de l'an 800, à Rome, dans l'église Saint-Pierre, il posa la couronne impériale sur la tête de Charles.

L'Empire d'Occident était restauré.

Il symbolise l'alliance de la papauté et de la monarchie franque. Au temps des Mérovingiens, c'est l'église gauloise, église inorganique, sans chef, que les rois francs avaient patronnée. Au neuvième siècle, si l'on fait abstraction de l'Angleterre et de l'Irlande, les limites de la chrétienté romaine se confondent avec celles de l'Empire carolingien. C'est l'Église universelle, groupée sous l'autorité pontificale, hiérarchisée, disciplinée, qui fait alliance avec l'État idéal, l'Empire. La confusion des deux puissances était inévitable, et cette confusion fut toute au profit de l'empereur. En ce temps là, toute autorité fondée sur l'intelligence ou le sentiment, même religieux, était précaire. Les vrais maîtres étaient ceux qui commandaient aux armées. Personne, il est vrai,

ne contestait la suprématie pontificale. Mais le pape s'efface derrière son protecteur, l'empereur. C'est celui-ci qui envoie des missionnaires chez les païens et les protège ; il est lui-même le grand convertisseur ; Charlemagne baptise, de gré ou de force, tous ses nouveaux sujets. Il propage et défend la foi, mais il prétend être obéi des prêtres. Il convoque et préside les conciles ; en fait, il nomme les évêques.

Charlemagne assume tous les devoirs du chef de l'Église. Mais il asservit fidèles, clergé et pape.

Cet état de choses durera aussi longtemps que le Moyen-Age. L'Église romaine, constituée définitivement au temps de Pépin le Bref et de Charlemagne, présente alors des caractères qui persisteront jusqu'à la révolution religieuse du seizième siècle. Le pouvoir spirituel du pape est reconnu dans toute la chrétienté occidentale ; la hiérarchie ecclésiastique est constituée ; le bas clergé obéit aux évêques, ceux-ci reconnaissent la suprématie des archevêques, et nul ne songe à contester la primauté du siège de saint Pierre. Les décisions du pape en matière de dogme, de rite et de discipline font autorité.

Mais l'Église, puissance intellectuelle, doit compter avec les puissances laïques, puissances matérielles, militaires. Ses fidèles, ses prêtres, ses évêques sont les sujets de rois, très pieux, il est vrai, en général, mais très attachés à leurs intérêts. Dans ces siècles de faible culture intellectuelle, les hommes, peu habiles au raisonnement, ne sont accessibles qu'à des conceptions politiques très simples et très réalistes. On ne sait pas distinguer le domaine de l'Église de celui de l'État. Les princes laïques accaparent autant d'attributions qu'ils peuvent, souvent

aux dépens du pape. Celui-ci est condamné à des négociations et à des luttes sans fin pour sauvegarder sa puissance.

En somme, l'Église romaine est profondément engagée dans l'État et la société. Elle a exercé sa part d'influence sur l'évolution politique sociale de l'Occident ; elle a concentré toute la culture intellectuelle du haut Moyen-Age ; elle a sauvé quelques-unes des conceptions antiques ; ses évêques ont organisé et administré les États barbares ; le pape a conservé l'idée de l'Empire.

Mais l'Église, encore une fois, a suivi l'évolution de l'État et de la société, plutôt qu'elle ne l'a dirigée. Nous verrons qu'elle a fait partie intégrante du monde féodal, mais qu'elle n'a exercé aucune action originale sur sa constitution. Sa prédication morale même a fort peu modifié la mentalité de ses adeptes. Son clergé inféodé à l'État est, comme dans l'antiquité, l'allié de toutes les puissances politiques et sociales, l'allié des riches, des empereurs et des rois.

Et il n'a mis aucun obstacle aux progrès de la brutalité barbare.

DEUXIÈME PARTIE

L'APOGÉE DE LA PUISSANCE ECCLÉSIASTIQUE

I. — L'Église et la Féodalité

La puissance carolingienne fut éphémère. Charlemagne avait un instant groupé l'Europe occidentale; mais il n'avait pas su arrêter son évolution vers le morcellement féodal. Les Francs étaient encore incapables de fonder un grand État centralisé.

Charlemagne disparu, l'unité de l'Empire disparaîtra bientôt. Du vivant même de son fils Louis le Débonnaire, des partages l'entament. Le démembrement ne tarde pas. Au milieu de ces partages, sans cesse renouvelés au cours du neuvième siècle, la France et la Germanie commencent à s'individualiser. Certes, ce ne sont pas encore des groupements solidement constitués, de véritables patries; mais si le sentiment national s'éveille à peine, celui de l'antiquité romaine s'éteint.

Le neuvième et le dixième siècles furent deux siècles d'anarchie et de décomposition politique. Les princes carolingiens épuisent leurs forces et ruinent leur autorité par leurs luttes fratricides. La Féodalité grandissante annihile la puissance des empereurs et des rois. L'Occident se

hérisse de forteresses privées, véritables repaires de bandits. Toute sécurité disparaît; les Normands et les Sarrazins dévastent les côtes.

Pour les faibles, pour tous ceux qui n'ont ni château-fort, ni épée, c'est époque de terreur et désespoir. Au milieu des famines, des épidémies, des guerres sans fin, les malheureux croient voir approcher la fin du monde. Cette crainte sévit par accès sur l'Europe occidentale, non seulement aux approches de l'an mil, mais encore vers 1010 et 1011, et d'une façon très violente surtout en 1033.

Ces terreurs disposaient les masses populaires aux fortes émotions religieuses et déterminaient de grands mouvements de pénitence. Sans elles on ne comprendrait pas la première croisade. Dans les calamités, le sentiment religieux s'exaspérait et le clergé exerçait sur le peuple un empire plus puissant que jamais. Cependant cette époque de misère et d'anarchie était pour l'Église une période de décadence morale, pour le Saint-Siège une période d'effacement.

Charlemagne, autrefois, avait été pour la papauté et l'Église un maître, mais un maître qui secondait puissamment les efforts du souverain pontife pour maintenir la pureté et l'unité de la foi, un maître qui faisait régner parmi le clergé une exacte discipline; il choisissait à son gré les évêques, mais les obligeait au respect et à l'obéissance envers le Saint-Siège. Grâce à lui, le pape gouvernait en paix Rome et le territoire pontifical.

Après la mort de Charlemagne, le Saint-Siège tombe à la merci du patriciat romain et des rois de Germanie. Sur le siège de saint Pierre, les créatures des Cres-

centius et des comtes de Tusculum succèdent aux amants de Théodora (1), alternant avec les favoris des Othon et des Henri d'Allemagne. Les papes déconsidérés perdent toute autorité ; leur suprématie n'est plus qu'un mot et parmi le clergé toute discipline s'abolit. Paul Diacre, Pierre Damien, les moines de Cluni, gémissent sur l'ignorance des clercs et leurs mœurs de débauchés.

Nous sommes à une de ces époques, périodiquement revenues au cours du Moyen-Age, où l'Église sent elle-même le besoin d'une profonde réforme dans sa discipline et dans ses mœurs.

La décadence de l'autorité pontificale ne devait pas être funeste seulement aux mœurs et à la discipline de l'Église ; elle compromettait surtout son indépendance.

Léon le Grand, Grégoire le Grand, et certains de leurs successeurs, avaient tenté d'organiser l'Église en quelque sorte en dehors et au-dessus de la société laïque ; en soumettant le clergé à leur propre autorité, ils tentaient de le soustraire à celle des princes ; leur idéal, c'était cette Église anglo-latine, organisée de toutes pièces par Grégoire Ier et Grégoire II, rigoureusement disciplinée et hiérarchisée, dont le pape avait lui-même nommé les premiers évêques. Rêve irréalisable devant les prétentions de l'État laïque, représenté alors par des souverains barbares et particulièrement brutaux. La restauration de

(1) Théodora fut, au début du dixième siècle, la véritable souveraine de Rome. Elle fut, dit-on, la maîtresse du pape Jean X, qui lui dut son élévation au pontificat ; sa fille Marozia aurait été la maîtresse du pape Sergius III. Luitprand, évêque de Crémone, parlant de Théodora, l'appelle « courtisane impudente ». C'est elle qui a donné naissance à la légende de la papesse Jeanne.

l'Empire carolingien, la soumission de la chrétienté entière à un prince allié du pape et soucieux du maintien de la discipline ecclésiastique et de l'unité de la foi, présentait toutefois en ce temps-là une solution, acceptable pour le Saint-Siège, de l'éternel problème des rapports de l'Église et de l'État.

Or l'Empire s'était écroulé, et la période d'anarchie qui avait suivi sa chute avait été décisive pour l'évolution de la société du Moyen-Age.

A la fin du dixième siècle, le régime féodal était constitué dans tous ses éléments essentiels. L'Église, privée de son protecteur, sans chef qui sût ou pût la diriger, était absorbée par la société nouvelle, pénétrée par les principes du nouveau régime, principes absolument opposés cependant à ceux qui avaient inspiré la politique de Grégoire le Grand.

Le régime féodal

Le régime féodal est quelque chose de trop complexe pour qu'on en puisse donner une définition brève. Par un certain côté, c'est la confusion de la propriété et de la souveraineté : le roi ou l'empereur, après avoir accordé aux propriétaires fonciers certaines immunités en matière fiscale et judiciaire, finirent par leur abandonner toutes les attributions administratives et politiques sur l'étendue de leurs domaines ; d'autre part, sous les faibles successeurs de Charlemagne, on vit les fonctionnaires royaux et impériaux se faire attribuer à titre viager, puis héréditaire, la propriété des circonscriptions qu'ils administraient. Ainsi l'ancien État centralisé, se décomposa en une multitude de petites unités politiques, pratiquement indépendantes. Entre les innombrables petits souverains

féodaux existaient néanmoins des liens, liens très complexes, très confus et très lâches : point de possesseur de domaine qui ne fût censé l'avoir reçu de quelqu'un, d'un suzerain auquel il devait hommage, aide et fidélité. Cette fidélité n'avait d'ailleurs d'autre garantie que la puissance matérielle de celui auquel elle était due.

Le personnel ecclésiastique, du moins le haut clergé, évêques et abbés, entra dans les cadres de cette société féodale.

Évêchés et abbayes avaient reçu des fidèles, soucieux de leur salut éternel, des biens considérables, formant parfois d'immenses domaines. Tout comme les autres grands propriétaires fonciers, évêques et abbés devinrent seigneurs féodaux, souverains de leurs domaines, et tenus d'autre part à l'hommage envers un suzerain, le plus souvent le roi ou l'empereur lui-même, parfois un puissant seigneur. Le titulaire d'un « bénéfice ecclésiastique », n'était donc plus simplement le chef spirituel d'un troupeau de fidèles ou de moines ; il devenait un puissant personnage politique, riche des redevances de ses serfs, fort des armes de ses vassaux laïques.

On comprend dès lors que les sièges épiscopaux et abbatiaux fussent ardemment convoités, et d'autre part que les suzerains des seigneuries ecclésiastiques, empereurs, rois, comtes ou ducs, tinssent à y installer des hommes de leur choix.

Or, si le domaine féodal ordinaire se transmettait héréditairement sans que le suzerain eût, sauf le cas de déshérence, le droit d'intervenir, la seigneurie ecclésiastique restait, à la mort de son détenteur, sans maître déterminé. Il y avait bien l'assemblée des moines chargée

d'élire le nouvel abbé, le chapitre des chanoines chargé de choisir le nouvel évêque ; mais moines et chanoines, dans la brutale société du Moyen-Age, n'ont aucune puissance effective et sont à la merci des influences laïques.

D'ailleurs, le suzerain laïque possède sur la seigneurie ecclésiastique des droits incontestables ; c'est de lui seul que l'évêque ou l'abbé élus canoniquement peuvent recevoir l' « investiture » des domaines, redevances et droits attachés à leur siège, l'investiture de leur « pouvoir temporel ». De là, pour le suzerain, à prétendre que lui seul aussi a droit d' « investir » l'évêque ou l'abbé de ses « pouvoirs spirituels », de lui conférer « la crosse et l'anneau », il n'y avait qu'un pas, et il devait être vite franchi, dans ces temps où les conceptions politiques étaient fort confuses, où l'on était peu habile à distinguer les divers éléments d'un pouvoir.

L'assimilation fut à peu près complète entre les seigneuries ecclésiastiques et les seigneuries laïques. Le suzerain laïque considère les évêques et les abbés de son domaine comme des vassaux ordinaires ; il fait élire par les chapitres des hommes de son choix, et, si par hasard il n'est pas obéi, refuse l'investiture. Les bénéfices ecclésiastiques lui sont précieux pour payer les services de ses compagnons d'armes, ou acheter l'alliance d'une famille puissante.

Plus souvent encore ils représentent pour lui une source de revenus ; il les vend, les met à l'encan, et la charge est trop fructueuse pour que les acheteurs n'affluent pas. La « simonie » fut alors, plus que jamais, un fléau pour l'Église. On vit même, en Bretagne par exemple, se constituer de véritables dynasties d'évêques ; les mœurs de l'époque permettaient en effet le mariage

des clercs ; des prélats avaient femmes et enfants et transmettaient leur siège à quelqu'un de leurs fils.

La société féodale

L'Église est ainsi envahie par la société laïque, et naturellement, par ses mœurs. Évêques et abbés conservent sous la mitre les habitudes féodales et se conduisent en barons batailleurs, pillards et tyrans. L'histoire nous a transmis d'innombrables exemples de ces prélats féodaux, dont l'archevêque Turpin, un des héros de la chanson de Roland, est le type idéal.

Certains, il est vrai, font contraste ; les abbés de Cluni travaillent dès le dixième siècle à la réforme intellectuelle et morale de l'Église. Fulbert, Ive de Chartres, donnent l'exemple de toutes les vertus évangéliques. Ces moines et ces prélats, austères, savants et travailleurs, vont même réussir au onzième et au douzième siècle à rendre à l'Église, avec un clergé plus instruit et plus respectable par ses mœurs, une plus grande indépendance. Mais leur désintéressement personnel, leur mépris des biens et des dignités terrestres ne suffisent pas à modifier les caractères sociaux de l'Église même restaurée, même soustraite en partie à l'action des principes féodaux, et quelque peu purgée des mœurs laïques.

L'Église, dans la société féodale, ou du moins le haut clergé, évêques, abbés et moines, en qui réside toute sa puissance, appartient à l'aristocratie. Le bas clergé des campagnes, très ignorant et très misérable, moins nombreux, d'ailleurs, qu'aujourd'hui, relativement au personnel épiscopal, occupe aussi une place infiniment moins importante dans l'Église, et contribue et participe peu à

sa puissance. Aristocrates par leurs richesses, moines et prélats sont naturellement conservateurs d'un ordre social si favorable à la fois à leurs intérêts matériels et à leur domination spirituelle. Ils n'en conçoivent pas de meilleur. Jamais ils n'ont tenté d'en modifier les principes ni l'esprit.

On prétend souvent que la société chrétienne du Moyen-Age était moralement bien supérieure aux sociétés polythéistes de l'antiquité, parce qu'elle ne connaissait pas l'esclavage, et on attribue cet avantage à l'influence de l'Église. En réalité, l'Église n'a été pour rien dans la substitution du servage à l'esclavage.

L'Évangile, il est vrai, proclamait l'égalité de tous les hommes devant Dieu ; mais jamais les prêtres chrétiens, jamais les Pères de l'Église n'ont systématiquement combattu l'esclavage ; ils ont parfois recommandé comme un acte méritoire l'affranchissement des esclaves ; mais le christianisme a conquis la société antique sans que l'esclavage en disparût ; il subsista jusqu'au dixième siècle.

Si le servage, à partir du troisième et du quatrième siècle, se substitua progressivement à l'esclavage, ce fut pour des causes purement matérielles, d'ordre économique.

A la fin de l'époque romaine, la petite propriété libre, grevée de dettes, sans défense contre l'arbitraire du fisc, avait presque complètement disparu. Il ne subsistait que les immenses domaines de la noblesse sénatoriale. Deux classes de travailleurs les cultivaient : des colons, anciens propriétaires libres tombés à la condition de métayers ; des esclaves, établis à demeure et maintenus héréditairement sur des lopins de terre déterminés. Ces deux classes

évoluèrent vers un même état social, le servage; au dixième siècle, l'évolution était achevée.

Le serf, c'est, ou bien l'ancien propriétaire libre, n'ayant conservé de ses anciens droits que celui de n'être pas séparé de la terre qui le nourrit, ou bien l'ancien esclave ayant acquis au moins cette garantie de n'être pas arbitrairement transplanté là où il plaît à son maître. Sa condition n'est guère plus enviable que celle de l'esclave antique: il peut être vendu, non sans sa terre il est vrai; ses enfants appartiennent à son seigneur, qui les vend et les disperse à sa guise; il est soumis à toutes les corvées qu'il plaît au seigneur de lui imposer; sa vie même est comme celle de l'esclave à la merci de son maître, qui n'en répond que devant Dieu, et la mort d'un serf est un péché qui ne charge pas beaucoup la conscience d'un baron féodal. Sur l'esclave antique, le christianisme lui a valu, en somme, l'unique avantage de ne pouvoir être séparé de sa femme; son mariage, consacré par l'Église, a la même valeur que celui que le seigneur lui-même peut contracter.

L'Église au moins est-elle intervenue pour adoucir la condition du serf? En aucune façon. Les serfs des seigneuries ecclésiastiques n'ont pas été moins durement traités que les autres. Évêques et moines administraient sévèrement leurs domaines, exigeaient les redevances et les corvées avec rigueur, et parmi les révoltes de paysans dont l'histoire a conservé la trace, la plupart se sont produites sur des terres d'Église.

Le clergé faisait mieux encore. Il édifiait toute une doctrine sociale, afin de justifier le servage; il le représentait comme une institution divine. Du haut de sa chaire, l'archevêque de Reims fulminait : « Serfs, a

dit l'apôtre, soyez soumis en tous temps à vos maîtres. Et ne venez pas prendre comme prétexte leur dureté et leur avarice. Restez soumis, a dit l'apôtre, non seulement à ceux qui sont bons et modérés, mais à ceux même qui ne le sont pas. Les canons de l'Église déclarent anathèmes ceux qui poussent les serfs à ne pas obéir, à user de subterfuges, à plus forte raison ceux qui leur enseignent la résistance ouverte. »

Les bourgeois des villes en révolte provoquèrent les mêmes anathèmes. Le mouvement communal n'eut pas de pire adversaire que le clergé ; un nombre considérable de villes, toutes les villes épiscopales, avaient en effet un évêque pour seigneur, et c'est aux intérêts matériels de l'Église que l'affranchissement des communes urbaines portait surtout atteinte. « Commune, nom nouveau, nom détestable... », s'écrie l'abbé Guibert de Nogent. Ive, évêque de Chartres, parlant de la commune de Beauvais, déclare que l'évêque de cette ville n'était nullement obligé de tenir compte du serment qu'il avait prêté à ses bourgeois : « De tels pactes n'engagent personne et sont nuls de plein droit », dit-il, « parce qu'ils sont contraires aux canons et aux décisions des saints Pères. »

L'Église est l'alliée fidèle des riches et des puissants, au nombre desquels son clergé doit être compté. Elle n'a cure des effroyables misères des serfs, rançonnés, pillés, massacrés par leurs seigneurs, décimés par les disettes et les épidémies. Il ne faudrait pas que l'expression de « trêve de Dieu » fît illusion, ni qu'on crût que le clergé ait fait, au sixième siècle, un grand effort pour mettre fin aux guerres féodales. Il est vrai que des « associations de paix » furent créées entre les paysans de certaines régions, que les prêtres des campagnes furent

souvent les instigateurs de ces ligues et conduisirent parfois leurs ouailles à l'assaut des repaires des barons bandits ; il est vrai que des évêques et des abbés réussirent à former des ligues de barons qui jurèrent de ne point entrer en campagne pendant certaines périodes, et de mettre un terme aux déprédations des seigneurs trop turbulents. Mais ce n'est pas un sentiment religieux qui inspira ces institutions de paix. Si le curé se met à la tête des paysans de sa paroisse, c'est qu'il est leur chef naturel ; si les évêques, les abbés, sont les instigateurs des ligues de paix, si des conciles instituent la trêve de Dieu, c'est que les terres d'Église, plus riches et plus mal défendues que les domaines des seigneurs laïques, souffrent davantage des guerres privées.

Les associations de paix, les anathèmes des conciles contre ceux qui enfreindraient la trêve de Dieu, furent d'ailleurs fort peu efficaces. Ce sont les rois bons administrateurs et sévères policiers, tel Louis VI, qui les premiers firent régner un peu d'ordre dans l'anarchie féodale, et contraignirent les barons à des mœurs plus pacifiques.

En somme, l'Église n'a pas exercé sur la société féodale l'influence qu'il a été, et qu'il est encore de mode de vanter. On ne saurait imaginer mœurs plus brutales, plus primitives, moins transformées par une action morale, que celles de la société féodale. Le baron des dixième et onzième siècles est un sauvage, dominé par ses appétits, cruel, perfide, cupide, irascible. Il est chrétien : il croit aveuglément aux enseignements des clercs ; il a une terreur folle de l'enfer ; quand il ne se bat pas, il est en pèlerinage ; il parcourt le monde entier à travers les pires dangers, pour aller près d'un sanctuaire vénéré,

ils firent régner, avec leur absolue autorité, des mœurs sévères et une stricte discipline. Puissants auprès des Capétiens français et des empereurs allemands, souverainement influents à la cour de Rome, ils créèrent dans la chrétienté un parti réformiste que soutinrent les princes laïques. Les écoles clunisiennes commencèrent à rendre au clergé la valeur intellectuelle qui s'affaiblissait de plus en plus chez lui; et des conciles réformateurs purgèrent l'épiscopat de membres simoniaques et débauchés.

Mais pouvait-on songer à étendre la réforme hors des limites de la congrégation clunisienne, à transformer moralement et intellectuellement l'épiscopat, tant qu'abbayes et évêchés conserveraient leur caractère de fiefs, tant que des suzerains laïques en disposeraient à leur guise? Pouvait-on restaurer la suprématie pontificale, tant que le Saint-Siège serait à la merci des barons romains et des empereurs allemands?

Les moines clunisiens rêvaient de théocratie. A la fin du onzième siècle, l'un d'eux, le fils d'un paysan toscan, rédigeait vingt-sept propositions dont les principales disaient :

« Seul le pontife romain peut être appelé œcuménique. — Son nom est unique dans le monde.

« Seul il peut déposer ou réconcilier les évêques. Seul il peut établir de nouvelles lois, réunir ou diviser des diocèses. — Nul synode (1) ne peut, sans son ordre, être appelé général. — Il ne peut être jugé par personne. —

(1) Un synode ou concile est appelé *général* ou *œcuménique* (c'est-à-dire universel) quand il est considéré comme représentant la chrétienté tout entière.

Nul ne peut condamner celui qui en appelle au siège apostolique. — Les affaires importantes de chaque Église doivent lui être soumises. — L'Église romaine ne s'est jamais trompée et ne se trompera jamais. — Le pontife romain a le droit de déposer les empereurs. — Il peut délier les sujets de la fidélité envers les princes iniques. »

C'était proclamer l'autorité absolue du pape sur l'Église; son droit de la gouverner en autocrate, de décider souverainement en matière de discipline, sinon en matière de dogme, où l'Église reste souveraine.

C'était affirmer aussi la suprématie de l'Église sur l'État.

Grégoire VII

L'auteur de ces audacieuses prétentions, connues sous le titre de *Dictatus papae*, était le moine Hildebrand. Sa personne domine toute l'histoire de l'Église. Conseiller tout puissant des papes Léon IX, Étienne IX, Nicolas II et Alexandre II, il succéda lui-même à ce dernier, en 1073, sous le nom de Grégoire VII. A ce nom s'attache le souvenir des plus vastes ambitions théocratiques.

Grégoire VII eut l'audace de tenter la réalisation des idées écloses dans les cloîtres clunisiens, formulées dans son *Dictatus papae*. Avec son règne commence un mouvement de restauration de la puissance ecclésiastique qui, pendant tout le Moyen-Age, agitera l'Europe occidentale. Quelque manifestation de ce mouvement que nous étudiions, c'est toujours à Grégoire VII que nous devrons remonter pour en découvrir le principe.

Certes, Grégoire VII n'a été qu'un des innombrables champions de l'Église. Après lui, nombre de papes ont défendu la même cause avec autant de talent et d'énergie.

Et s'il a pu agir, c'est qu'un puissant mouvement réformiste se dessinait déjà depuis plus d'un siècle dans la chrétienté. Il ne faut pas s'exagérer le rôle des « individus » dans l'histoire. Le moine Hildebrand était l'interprète d'idées élaborées par la foule anonyme des Clunisiens; il héritait des prétentions traditionnelles de l'Église romaine; il reprenait l'œuvre ébauchée par Grégoire le Grand. A tout le moins fut-il l'homme d'action qui apparaît au moment favorable, pour faire passer une idée dans le domaine de la réalité.

Son activité s'exerça à la fois sur tous les points de la chrétienté. Dès le début, le mouvement de réforme grégorien se développa dans toute son ampleur.

L'indépendance pontificale

A la fin du onzième siècle, l'Église qui agit, l'Église qui tente de reconquérir son indépendance et d'asservir la société laïque, c'est la papauté appuyée sur le parti réformiste, sur les moines clunisiens, sur une minorité d'évêques, et représentée dans la chrétienté entière par ses cardinaux légats. Mais ce n'est pas là toute l'Église : nombre d'évêques et de réguliers, riches, adonnés aux mœurs du siècle, favoris des princes, ou même simplement éloignés de Rome, et obligés au respect et à l'obéissance envers les souverains laïques, se soucient peu de l'œuvre de réforme et de la restauration de l'autorité pontificale. Les princes, en lutte avec le Saint-Siège, auront toujours la majorité de leur épiscopat pour eux : c'est eux en général qui l'ont choisi. Le parti pontifical, du moins ses éléments intransigeants et actifs, ne sera jamais qu'une minorité dans le clergé.

Ce qui fera sa force c'est la continuité de sa politique, la valeur de ses chefs. Les papes furent en général très supérieurs à leurs adversaires laïques, par leur expérience politique, leur habileté diplomatique, leur valeur intellectuelle.

L'Église alors recueillait dans son sein l'élite intellectuelle de toutes les classes. On parvenait au Saint-Siège plutôt par l'intrigue, la science ou la vertu que par la naissance. Souvent au contraire, les hasards de la naissance opposèrent au pape des esprits faibles ou des brutes. Les empereurs germains n'étaient pas toujours des Frédéric Barberousse ni les rois de France des saint Louis.

Au temps de Grégoire VII, l'État laïque se présentait en Europe sous des formes multiples et qui n'étaient pas toutes également redoutables pour l'indépendance pontificale. Les Capétiens et les diverses maisons féodales qui se partageaient la France, et aussi les nouveaux rois normands d'Angleterre (Guillaume de Normandie avait conquis l'Angleterre en 1066), prétendaient certes conserver une autorité effective sur leur clergé, et ne point renoncer à intervenir dans les élections épiscopales. Du moins, tous, sauf le roi de France Philippe Ier, étaient-ils favorables à la réforme du clergé, et secondèrent-ils les efforts de Grégoire VII en ce sens.

En Allemagne et en Italie la situation était tout autre. Les rois de Germanie se prétendaient les successeurs directs de Charlemagne et les souverains de la Péninsule. Au cours de leur règne, ils passaient une ou plusieurs fois les Alpes avec leur armée, allaient à Rome chercher la couronne impériale, pillaient plus ou moins le pays, rançonnaient les riches villes du Nord, et, quand les combats, les maladies et les débauches avaient décimé leurs troupes,

retournaient vers l'Allemagne, laissant en Italie un souvenir exécré.

Les Italiens avaient d'autres maîtres. L'Italie méridionale avait toujours échappé à la domination allemande. Au onzième siècle, une bande d'aventuriers normands s'y établirent, et, au temps de Grégoire VII, leurs baronnies étaient groupées en un seul royaume sous la souveraineté de Robert Guiscard. Dans le Nord, dominaient les villes, et se développait la puissance des communes de Lombardie, d'Émilie et de Toscane, communes en fait indépendantes, délivrées de l'aristocratie féodale. Au centre, Rome et l'État pontifical étaient la proie d'une multitude de petits barons féodaux, qui avaient château-fort à la campagne et maisons fortifiées à la ville. Les plus puissantes familles du patriciat romain s'étaient emparées des monuments antiques pour les transformer en forteresses. Et c'étaient entre elles des luttes continuelles.

Quant au Saint-Siège, barons romains et empereurs se disputaient le droit d'y pourvoir; au sein même de l'aristocratie romaine, un parti impérial représentait d'une façon permanente les intérêts du souverain allemand. Celui-ci, pendant le cours du onzième siècle, désigna la plupart des papes.

Entre le pape et l'empereur le conflit allait donc s'élever, non seulement au sujet de la question des investitures, qui se posait en Allemagne comme dans le reste de la chrétienté, mais au sujet de l'indépendance pontificale elle-même.

Le conflit se déclara, bien avant l'avènement de Grégoire VII, au temps même où, n'étant encore que le moine Hildebrand, il avait conquis à la cour pontificale une

influence prépondérante. Déjà, sur ses conseils, Léon IX, élu pape par la volonté de l'empereur Henri III, avait, lors de son entrée à Rome en 1049, convoqué le clergé et les habitants pour leur déclarer qu'il ne resterait pape qu'avec leur consentement.

Dix ans plus tard, Hildebrand faisait promulguer par le pape Nicolas II, un décret célèbre qui fixait d'une façon rigoureuse la forme des élections pontificales, et tentait de les soustraire à l'ingérence impériale. De ce décret trois versions différentes nous sont parvenues; deux d'entre elles, particulièrement favorables aux prétentions de l'empereur et des cardinaux-prêtres, sont des faux. Elles sont un exemple caractéristique des procédés de polémique de ce temps : les partis, peu habiles à discuter rationnellement leurs droits, essaient de les justifier par l'autorité de documents anciens ; quand ils n'en possèdent pas, ils en fabriquent.

Le texte authentique du décret de Nicolas II est évidemment le plus favorable à l'indépendance pontificale. Il décidait « que les cardinaux-évêques traiteraient avec le plus grand soin de l'élection et s'adjoindraient ensuite les cardinaux-prêtres (1), puis que le reste du clergé et du peuple seraient appelés à donner leur consentement à la nouvelle élection ». Le pape disait encore : « L'honneur et le respect (*honor et reverentia*) dus à notre fils le roi Henri, actuellement roi, et, si Dieu le veut, futur empereur, seront sauvegardés, comme nous le lui avons déjà accordé ainsi qu'à ses successeurs qui auront personnel-

(1) On appelait *cardinaux-évêques* ceux qui administraient les diocèses situés autour de Rome ; *cardinaux-prêtres* ceux qui administraient les paroisses de Rome.

lement obtenu ce droit du siège apostolique. » Il ajoutait : « Anathème éternel et excommunication au téméraire qui ne tiendra pas compte de notre décret et qui essaiera dans sa présomption de troubler et de subjuguer l'Église romaine. »

En quoi consistaient exactement l'*honor et reverentia*, l'honneur et le respect dus à l'empereur? Dans l'esprit d'Hildebrand, le texte du décret ne pouvait prévoir qu'une approbation de pure forme, donnée, après l'élection, au libre choix des cardinaux. D'après le texte falsifié par le parti impérial, il s'agissait au contraire d'une approbation absolument indispensable, donnée au candidat des cardinaux avant l'élection définitive. L'empereur prétendait ne permettre l'accès du trône pontifical qu'aux prélats de son choix. Souverain de l'Italie, il se prétendait en outre souverain du territoire pontifical, suzerain du pape.

A ces prétentions, Grégoire VII et les grégoriens répondaient en affirmant la suprématie du pouvoir spirituel sur le temporel, en déclarant que le pouvoir impérial émanait du pape, que celui-ci était le libre dispensateur de la dignité impériale, et pouvait l'accorder, la refuser ou l'enlever comme il lui plaisait.

Le régime politique de l'Empire favorisait les prétentions du Saint-Siège. Le roi d'Allemagne était un souverain électif, choisi par un certain nombre de puissants princes féodaux, tant laïques qu'ecclésiastiques. La dignité royale éveillant les convoitises de plusieurs familles, chaque élection mettait aux prises des ambitions rivales et prêtait aux intrigues. Aussi les papes ne se firent-ils pas faute d'intervenir pour évincer les candidats dangereux.

D'ailleurs, c'est à Rome que le roi d'Allemagne devait aller chercher la couronne impériale, c'est des mains du pape qu'il devait la recevoir, et celui-ci prétendait au droit d'en disposer à sa guise. Jamais, il est vrai, aucun pape ne refusa de couronner empereur le roi d'Allemagne élu. Mais, maintes fois, le souverain pontife, en conflit avec l'empereur, excommunia celui-ci, délia ses sujets du serment de fidélité et transmit sa couronne à un anti-empereur. Les anathèmes du Saint-Siège n'étaient pas de vaines menaces. Il y avait toujours quelques puissants seigneurs allemands prêts à se soulever à son appel contre un souverain trop puissant et trop autoritaire.

Les empereurs prétendaient faire et défaire les papes à leur guise. Les papes à leur tour firent et défirent des empereurs.

Grégoire VII avait formellement interdit à tout prince laïque, fût-ce l'empereur, de donner l'investiture d'aucun bénéfice ecclésiastique. L'empereur Henri IV répondit à cette prétention, en faisant, à Worms, déposer le pape par un concile d'évêques allemands. Un mois après, Grégoire VII à son tour déposait Henri, l'excommuniait, et déliait ses sujets du serment de fidélité. Trois puissants seigneurs, Rodolphe de Souabe, Berthold de Carinthie et Welf de Bavière se révoltaient à son instigation.

Certains épisodes de cette lutte sont restés fameux. Après un an de guerre, Henri, vaincu par les révoltés, venait à Canossa faire amende honorable devant Grégoire, et celui-ci lui faisait attendre une audience quatre jours, les pieds nus dans la neige. C'était la première grande victoire de l'Église restaurée. Le pape voyait à ses genoux la plus redoutable des puissances laïques. Il parlait en maître à l'empereur.

Ce fut un triomphe éphémère. Aucun roi, aucun empereur ne devait jamais admettre, de bon gré, les prétentions théocratiques des papes. Les rebelles allemands vaincus à leur tour, Henri IV se vengeait du pape, entrait dans Rome, faisait consacrer l'anti-pape Clément III, et obligeait Grégoire à implorer le secours des Normands de Sicile.

Henri IV et Grégoire VII disparus, le conflit s'apaisa. En 1122, le concordat de Worms réglait pour l'Allemagne la question des investitures. Le Saint-Siège capitulait, et reconnaissait à l'empereur le droit de présentation, c'est-à-dire, en réalité, le droit de nomination aux bénéfices ecclésiastiques d'Allemagne. Il se réservait seulement le privilège d'investir de leurs fonctions spirituelles les titulaires de ces bénéfices.

Mais le problème capital n'était pas résolu. Les empereurs n'avaient pas renoncé à leur prétention de disposer du Saint-Siège. Et les papes continuaient à intervenir dans les élections impériales.

Alexandre III et Frédéric Barberousse

En 1152, Frédéric Ier, surnommé Barberousse, fut porté au trône impérial. L'élection avait été faite hâtivement. On n'avait pas laissé au Saint-Siège le temps d'agir, et Frédéric se proclama empereur sans demander l'approbation du pape.

Dès le début de son règne, il descend en Italie, fait rentrer sous l'autorité impériale les communes lombardes, et revendique la suzeraineté de l'État pontifical. Le pape Adrien IV mourut sans avoir entamé une lutte ouverte avec l'orgueilleux empereur.

Le sacré collège lui donne comme successeur un homme dont le choix était significatif, le cardinal Roland Bandinelli, qui prit le nom d'Alexandre III. Les cardinaux comprenaient en effet qu'un grave péril menaçait l'indépendance pontificale. A Barberousse ils opposèrent un homme dont l'énergie rappelait celle de Grégoire VII. La lutte commença immédiatement.

La minorité du sacré collège, dévouée à Frédéric, opposa au pape Alexandre un anti-pape, Victor IV, et l'empereur, agissant comme l'arbitre souverain de l'Église, somma les deux papes de comparaître devant un concile, convoqué par lui. Alexandre III refusa. Nous n'entrerons pas dans les détails de la longue guerre qui ne prit fin qu'à la paix de Venise en 1177. Alexandre III avait pour appui la ligue des villes lombardes ; comme il ne pouvait tenir dans Rome, la France lui offrit un refuge. Sa diplomatie, et surtout sa ténacité lui valurent la victoire. Renonçant à vaincre la résistance des Lombards, Frédéric consentit à la paix. Il se départit de ses prétentions sur le territoire pontifical, abandonna son anti-pape, et promit de se conduire envers Alexandre comme envers « un père aimé et respecté ». Le pape, de son côté, leva l'excommunication lancée contre l'empereur et l'interdit jeté sur ses États ; il promit de le traiter en « fils soumis et fidèle ». La paix était faite et le Saint-Siège conservait son indépendance.

Il lui restait encore un redoutable assaut à subir. Le petit-fils de Barberousse, Frédéric II, allait réunir sous son autorité l'empire d'Allemagne et le royaume de Sicile, enclavant le territoire pontifical au milieu de ses domaines. Italien plutôt qu'allemand, non moins autoritaire et ambitieux que son grand-père, mais d'esprit plus positif et

pratique, il fit courir à la papauté les plus grands dangers qu'elle eût jamais connus. Son rêve était d'unir l'Italie en un seul royaume. Quant au pape, il devrait reconnaître sa suzeraineté, ou renoncer à son pouvoir temporel.

Contre le pape, l'empereur avait tenté d'émouvoir la chrétienté et dénoncé aux autres souverains les dangers que représentaient pour tous les prétentions théocratiques du Saint-Siège. Tous, leur dit-il, étaient exposés, s'ils portaient atteinte aux intérêts, même temporels, de la papauté, à voir l'interdit jeté sur leur royaume, et leurs sujets déliés du serment de fidélité. « Il sera facile au pape, ajoutait-il, d'humilier les autres rois et princes, si la puissance de l'empereur romain, contre qui ses premiers coups sont dirigés, est écrasée. Nous invoquons donc votre appui, afin que le monde sache que notre honneur commun est en cause chaque fois qu'un prince laïque est attaqué. »

Cet appel à la solidarité des puissances laïques contre les prétentions de l'Église resta sans écho, et la mort de Frédéric II, en mettant fin à la lutte, délivra à jamais le Saint-Siège du danger germanique.

La réforme de l'Église

La papauté avait réussi à sauvegarder son indépendance. Sur le siège de saint Pierre, une série de pontifes avaient continué sans faiblir les traditions grégoriennes. De Grégoire VII à Boniface VIII, les mêmes idées, les mêmes prétentions, les mêmes principes se transmettent intégralement.

En 1179, au concile de Latran, Alexandre III faisait compléter le décret de Nicolas II, et entourait de garan-

ties nouvelles la liberté des élections pontificales. Le décret de 1059 ne spécifiait pas quelle majorité devait obtenir l'élu ; il était toujours possible de contester l'élection du candidat qui n'avait pas réuni l'unanimité des suffrages. Désormais la majorité fut fixée aux deux tiers des voix, et toute distinction fut abolie entre les cardinaux-évêques et les cardinaux-prêtres. Dans ces conditions, il eût été impossible aux cardinaux partisans de Frédéric Barberousse d'opposer un anti-pape à Alexandre III.

En 1274, le pape Grégoire X, au deuxième concile œcuménique de Lyon, devait compléter ces mesures en faisant instituer le *conclave :* on enfermerait à clef (*cum clava*) les cardinaux, afin de les obliger à procéder plus rapidement aux élections et de les soustraire autant que possible aux influences extérieures.

Il y avait des chances pour qu'un pontife librement élu par une assemblée où dominait l'esprit grégorien, fût dévoué aux intérêts de l'Église.

C'est au temps même de leurs luttes contre les empereurs, que Grégoire VII et ses successeurs accomplirent leur grande œuvre de réforme à l'intérieur de l'Église.

Au début, les souverains laïques se firent, en général, les auxiliaires dévoués de Grégoire VII et de ses légats. Les Capétiens de France, les rois normands d'Angleterre, préféraient un clergé discipliné et soucieux des devoirs de son état, à un épiscopat féodal, préoccupé d'intérêts temporels ; ils croyaient le premier le plus docile.

A la fin du onzième siècle et pendant tout le douzième, une activité religieuse extraordinaire anima la chrétienté. Les papes ordonnaient la tenue de fréquents conciles, provinciaux et nationaux. Dans chaque pays le Saint-

Siège avait ses représentants, ses légats, sans cesse en campagne, présidant les conciles, visitant les monastères, restaurant partout la discipline. Nombre d'évêques et d'abbés indignes furent chassés de leurs sièges. On trouva désormais parmi les prélats à la fois plus de science et plus de moralité. Nombreux étaient auparavant les évêques et les prêtres mariés; le mariage des prêtres fut formellement condamné.

Les monastères se multipliaient et se peuplaient d'une affluence inouïe de moines et de nonnes. En quelques années, et en France seulement, Étienne de Muret fonde le monastère de Grandmont, saint Bruno la Chartreuse, Robert d'Arbrissel Fontevrault, saint Bernard Cîteaux. Les ordres nouveaux se distinguent par la ferveur de leurs adeptes et la sévérité de leur règle. Les Cisterciens s'astreignent à un ascétisme que les Clunisiens n'avaient jamais connu.

Les rois de France encourageaient par leurs dons le développement de la vie monastique. Sur les instances de saint Bernard, Suger et Louis VII restauraient une discipline sévère à l'abbaye royale de Saint-Denis. En Angleterre et en Normandie, Guillaume le Conquérant et ses successeurs faisaient de Lanfranc et de saint Anselme leurs conseillers, et comblaient de faveurs l'abbaye du Bec, un des foyers les plus actifs de la réforme religieuse.

Mais, en secondant les efforts des réformateurs, les souverains laïques entendaient que la réforme du clergé ne portât aucune atteinte à leur autorité personnelle. Ils ne pouvaient souffrir que, sous prétexte de combattre la simonie, le Saint-Siège prétendît soustraire les élections épiscopales à leur ingérence. La collation des bénéfices ecclésiastiques était pour eux la source de revenus trop

abondants pour qu'ils y renonçassent, et ils entendaient demeurer les maîtres de leur clergé.

Des conflits éclatèrent. En France, c'est le roi Philippe Ier qui s'obstine à trafiquer des bénéfices ecclésiastiques, en dépit des anathèmes d'Urbain II. En Angleterre, saint Anselme, archevêque de Cantorbery, refuse l'hommage féodal au roi Henri Ier, et ne veut pas consentir à consacrer les évêques choisis par celui-ci.

Sur la question des investitures, le Saint-Siège fut partout obligé d'abandonner ses prétentions.

Pascal II obtint des rois de France et d'Angleterre la promesse de respecter et de faire respecter la liberté des élections épiscopales, et une renonciation formelle à l'investiture par la crosse et l'anneau. Mais il leur accorda que les élections auraient lieu en leur présence. Si, désormais, les titulaires des bénéfices ecclésiastiques reçurent des mains des représentants du Saint-Siège l'investiture de leurs fonctions spirituelles, ils furent, comme par le passé, élus sous le contrôle et avec l'assentiment des princes laïques.

Le problème des investitures résolu, il ne manquait pas de causes de conflit pour ranimer la lutte entre les papes et les rois.

Boniface VIII et Philippe le Bel

A mesure que les souverains de France et d'Angleterre développaient leur autorité et perfectionnaient l'organisation de leurs États, ils tendaient davantage à restreindre les prérogatives de l'Église. A l'époque féodale, la juridiction ecclésiastique avait accru son domaine. Les tribunaux d'Église, non seulement jugeaient tous les crimes et délits commis par des clercs, mais encore un nombre

considérable de causes intéressant des laïques ; toute contestation relative aux legs et aux mariages, les crimes d'adultère, de blasphème, de sacrilège, étaient de leur ressort. Les juges royaux prétendirent leur enlever la connaissance de la plupart de ces causes ; en particulier ils traduisirent devant eux les clercs coupables de crimes ou de délits de droit commun.

En France, les papes n'eurent pas à intervenir seulement pour défendre la juridiction ecclésiastique contre les empiètements de la justice royale, mais encore pour protéger le clergé contre les exactions fiscales du gouvernement.

La célèbre querelle, qui, à la fin du treizième siècle, éclata entre Boniface VIII et Philippe le Bel, est due à deux causes. En 1296, dans une bulle, le pape avait protesté contre les taxes imposées au clergé de France par le roi. En 1301 et 1302, l'arrestation de l'évêque de Pamiers, Bernard Saisset, par les officiers du roi, et sa comparution devant les tribunaux royaux pour crime de lèse-majesté, provoquèrent trois autres bulles. Les épisodes et le dénouement de ce célèbre conflit sont bien connus : Nogaret, le chancelier du roi Philippe le Bel, alla jusque dans les États pontificaux, à Anagni, se saisir de la personne du pape.

Boniface VIII mourut sans s'être avoué vaincu. Mais, en fait, le roi et ses légistes triomphaient, et, Boniface disparu, la monarchie française asservissait le Saint-Siège.

Le mouvement grégorien aboutit donc dans une certaine mesure à une défaite. Mais l'attentat d'Anagni ne détruisait pas la puissance pontificale.

Les tentatives des papes pour soumettre les princes,

pour faire reconnaître leur droit à disposer souverainement des couronnes, devaient échouer. L'évolution politique de l'Europe du Moyen-Age allait aboutir en effet à la constitution d'États fortement centralisés, où l'autorité royale serait absolue et tendrait à exclure du gouvernement toute ingérence des puissances extérieures, même religieuses.

Mais les rois, plus d'une fois, avaient courbé la tête sous les anathèmes pontificaux. Certains s'étaient spontanément reconnus les vassaux du Saint-Siège. En 1203, le roi Pèdre d'Aragon déposait sa couronne sur le maître-autel de la basilique de Saint-Pierre de Rome, pour la reprendre des mains d'Innocent III et témoigner ainsi qu'il la tenait du souverain pontife. En 1213, le roi d'Angleterre, Jean-sans-Terre, en conflit avec Innocent III, parce qu'il voulait installer sur le siège archi-épiscopal de Cantorbery un candidat de son choix, se soumettait humblement, s'engageait à payer au pape un tribut de mille livres et lui faisait hommage de son royaume. De tels événements prouvaient la puissance et le prestige du Saint-Siège.

L'Église n'a pas réussi à établir sa suprématie; mais elle est du moins parvenue à s'affranchir des princes et à vivre de sa vie propre.

III. — La puissance spirituelle au treizième siècle

C'est au treizième siècle que nous assistons au développement le plus complet de la puissance ecclésiastique.

Dès le début du siècle un peu d'ordre s'introduit dans l'anarchie féodale; de véritables États se constituent :

Philippe-Auguste et saint Louis créent en France une ébauche de gouvernement et d'administration. De la même époque date un mouvement de renaissance intellectuelle : c'est sous le règne de saint Louis qu'est organisée l'Université de Paris, la première et le type des grandes écoles du Moyen-Age.

Le mouvement grégorien n'avait pas été indifférent au progrès des arts et au développement intellectuel. Restaurée, enrichie, l'Église du treizième siècle étalait au grand jour les signes manifestes de son opulence et de sa puissance : elle frappait les imaginations populaires par l'audace de ses architectures et la splendeur de ses cérémonies; la masse imposante des cathédrales gothiques, surgissant parmi les misérables masures des villes, était un éclatant symbole de sa domination. Le treizième siècle, avec Albert le Grand et saint Thomas d'Aquin, vit encore renaître la science religieuse.

Enfin Franciscains et Dominicains créèrent une nouvelle forme de vie monastique, mieux appropriée à une action énergique de l'Église et à sa domination sur le monde laïque.

Le bras séculier

Pendant deux siècles, des querelles sans cesse renouvelées avaient mis aux prises les papes et les souverains laïques. Cependant, l'alliance entre l'Église et l'État, conclue au temps de l'Empire romain, renouvelée par Clovis et Charlemagne, n'avait pas été rompue. Pas de prince, empereur, roi, ou baron qui ne professât publiquement la religion catholique, qui ne fut prêt à mettre son épée et son autorité au service de la foi. Trois rois de France, un roi d'Angleterre, un empereur ont pris

part aux Croisades. Tous ont persécuté les hérétiques. En dépit de leurs querelles avec le Saint-Siège, aucun, sauf peut-être l'empereur Frédéric II, ne fut suspect d'impiété; ils étaient certainement sincères dans leur profession de foi religieuse.

Mais ils distinguent entre les intérêts de l'Église et ceux de leur pouvoir, et les plus pieux d'entre eux, saint Louis lui-même, ne sacrifiaient pas les seconds aux premiers.

Les conflits entre le pape et les princes ne reçurent jamais de solutions définitives. Mais, dans chaque État, le clergé, les évêques, avaient créé un *modus vivendi* assez stable entre l'Église et l'autorité laïque. Ce clergé, en relation constante avec son souverain, souvent obligé d'avoir recours à sa protection, était, en général, moins intransigeant que le pape. Déjà, au temps de Grégoire VII, des prélats français, partisans d'ailleurs d'une réforme du clergé, protestaient contre les doctrines pontificales. L'évêque Ive de Chartres, dans une lettre adressée au légat Hugue de Die, en 1096, déclarait que « les choses humaines ne pouvaient être sauves ni sûres sans la concorde du sacerdoce et de la royauté ». En conséquence, il recommande la modération au Saint-Siège; il réclame au pape des concessions sur la question des investitures.

A la suite de la grande assemblée de 1302, réunie par Philippe le Bel pour délibérer sur sa grande querelle avec Boniface VIII, le clergé de France envoya au pape un message où, entre autres choses, il disait : « Considérant donc ce grand schisme entre le roi de France et l'Église de Rome et les maux qui en peuvent venir; attendu que la division est née, que les personnes des ecclésiastiques sont exposées à la violence,

que les laïques commencent à fuir la compagnie des clercs, comme si les clercs étaient coupables de trahison envers eux, nous faisons humblement appel à votre puissance paternelle. Que le pape ne détruise pas cette antique alliance qui est entre l'Église, le roi et le royaume... »

Cette « antique alliance » en effet avait été également favorable à l'Église et à la royauté. Sacrés et couronnés par la main des évêques, les souverains du Moyen-Age y avaient gagné plus de pouvoir et un prestige plus éclatant. L'Église, à son tour, y trouva l'appui du « bras séculier ».

A la voix du pape, les princes s'en vont en Orient combattre les infidèles, ou fournissent au souverain spirituel armées et bourreaux pour réprimer les hérésies grandissantes.

Car l'Église ne pouvait répandre le sang. Elle ne condamnait pas à mort les hérétiques. Elle les livrait au bras séculier. Les princes savaient ce qu'on attendait d'eux : l'hérétique ne quittait le tribunal ecclésiastique que pour passer aux mains du bourreau. A l'appel d'Innocent III les barons français, conduits par Simon de Montfort, descendirent en Languedoc, pour y noyer dans le sang l'hérésie albigeoise.

Les « deux glaives » étaient unis pour la domination du monde.

Franciscains et Dominicains

Jusqu'au treizième siècle, les moines avaient vécu séparés du reste du monde. C'est au milieu des solitudes, loin des villes, qu'au douzième siècle encore ils établissaient

leurs couvents; c'est dans la paix des cloîtres seulement, pensaient-ils, que le religieux pouvait arriver à la perfection spirituelle, par la prière, le travail et les mortifications.

Entre 1210 et 1220, des moines nouveaux apparaissent, qui s'en vont de ville en ville prêcher, soigner les lépreux et nourrir les pauvres; ils vivent mêlés à la foule des rues, parlent sur les places publiques; ils affluent dans les Universités, étudient avec les écoliers, conquièrent leurs grades, et enseignent publiquement. Ils vivent de la charité publique, mendient leur pain de porte en porte, couchent à la belle étoile, parfois dans une étable, souvent sous le porche d'une église.

Ils apparaissent en un temps où l'ancienne vie monacale n'est plus adaptée à l'état social. Les villes se sont développées, enrichies, peuplées. Les anciens ordres ne sont pas en contact avec leurs habitants. Cisterciens et Clunisiens mènent large vie dans leurs terres; les intérêts généraux de l'Église s'effacent pour eux derrière les intérêts de leurs congrégations. Leurs richesses d'ailleurs leur assurent l'indépendance vis-à-vis du pouvoir pontifical. Au Saint-Siège il faut de nouveaux soldats.

Le peuple des villes professait une assez vive antipathie pour les moines des anciens ordres. Il était instinctivement hostile à ces religieux riches et oisifs, repus du bien des pauvres, oublieux de leurs devoirs de charité. Sa sympathie allait à certaines congrégations nouvelles, vouées à des tâches d'utilité générale; parmi les anciens ordres, seuls étaient vraiment populaires ceux de saint Augustin, de saint Lazare, de saint Antoine voués au service des pèlerins et des malades.

Mais aucune ne devait gagner aussi pleinement et aussi

universellemeut la faveur des bourgeois et du peuple, que celles des frères prêcheurs de saint Dominique, et des moines mendiants de saint François d'Assise.

L'origine des deux ordres nouveaux était différente.

C'est afin de combattre l'hérésie albigeoise que Dominique, chanoine d'Osma, en Espagne, avait entrepris sa prédication. Il s'était figuré que, pour avoir raison de l'hérésie, « il suffisait de se présenter devant les hérétiques en apôtre du Christ, pauvre, pieds nus, avec la besace du mendiant et le bâton à la main, de discuter avec eux, et de les amener, par la puissance de la vertu et de la parole à abjurer leurs fausses doctrines ». (A. Luchaire.) Innocent III et Simon de Montfort devaient y parvenir par d'autres voies.

Après la campagne de Simon, en 1216, Dominique réunit à Prouille (en Languedoc) les premiers frères qui allaient constituer la congrégation des Prêcheurs. Comme lui, ils se vouaient avant tout à la prédication, à la défense de la foi, à la lutte contre l'hérésie. Leur tâche supposait un certain talent de parole et une certaine science; dès le début, l'ordre de saint Dominique fut un ordre savant, une congrégation d'intellectuels. De Prouille, Dominique se rend à Bologne, siège de la célèbre université italienne; il affilie à sa congrégation un grand nombre de docteurs et de lettrés. Les frères envoyés à Paris s'établissent en plein quartier latin, rue saint Jacques, et bientôt conquièrent l'Université. Jourdain, le successeur de saint Dominique, prévoit « le moment où tous les membres de l'Université seront Dominicains ».

Les Franciscains, au début du moins, n'eurent pas un tel souci de la culture intellectuelle.

Saint François se préoccupe peu de science et de théologie. Il réalise le type idéal du mystique. Le cœur débordant d'un immense amour pour ses frères en Jésus-Christ, il rêve de donner au monde un exemple parfait de la charité évangélique. Il demande aux hommes de bonne volonté de s'unir à lui, d'entrer dans le troupeau de ses disciples, et pour cela point n'est besoin d'être clerc; ils abandonneront tout ce qu'ils possèdent, vendront leurs biens et en distribueront le produit aux pauvres; puis ils s'en iront par les villes et les villages prêcher aux fidèles la charité et la fraternité, mendiant leur nourriture, soignant les lépreux, partageant leur pitance avec les pauvres. Ils redouteront l'orgueil que la science fait entrer dans l'âme des docteurs. Les laïques, tout en continuant à mener la vie de famille, pouvaient s'affilier à la congrégation et participer à ses avantages spirituels; ils constituaient le « tiers-ordre », prolongement de la congrégation dans la société laïque, étendant son empire spirituel et son influence.

Différentes par leurs origines et par le caractère de leurs fondateurs, les deux nouvelles congrégations se ressemblaient par leur organisation démocratique, leur détachement des soucis temporels, leur égal mépris des richesses, leur sollicitude pour les classes populaires. Leur création paraissait témoigner d'un effort de l'Église pour confondre ses intérêts avec ceux du peuple, pour occuper une place nouvelle dans la société du Moyen-Age.

Certains historiens modernes ont même voulu voir dans le tiers-ordre de saint François une création révolutionnaire ; ils ont signalé à l'appui de leur thèse les révoltes du tiers-ordre italien contre les seigneurs. Il est certain que saint François fut douloureusement ému par le spec-

tacle des iniquités sociales. Mais il n'y connaissait d'autre remède que la charité chrétienne.

Saint Dominique et saint François ont appris dans l'Évangile le mépris des choses d'ici-bas. Ils se dévouent au bonheur de leurs frères. Mais saint Dominique estime que la condition essentielle et suffisante de ce bonheur est la pureté de la foi ; il ne doute pas qu'il ne puisse rendre aux hommes de plus grand service que de préserver leurs âmes de la corruption de l'hérésie. Saint François en leur enseignant les joies de l'amour divin, croit leur ouvrir les voies de la plus parfaite félicité. L'esprit évangélique revit en eux; ils ont retrouvé les principes de la pure morale chrétienne. Le Dominicain, le Franciscain surtout, réalisèrent le type idéal du chrétien, conscient de la vanité des satisfactions d'ici-bas, indifférent aux événements du siècle, à l'organisation politique et sociale, entièrement absorbé par le souci de son âme.

Telle fut, du moins, la première génération des frères prêcheurs et mendiants, qui subit directement l'influence des fondateurs.

Les caractères primitifs des deux congrégations ne tardèrent pas à se transformer.

Les papes n'étaient guère accessibles aux sentiments délicats qui alimentaient la piété de saint François. Les moines mendiants devinrent à leurs yeux de précieux auxiliaires de leur autorité. Ils avaient encouragé et protégé les efforts de saint Dominique et de saint François, et ceux-ci avaient voué au Saint-Siège une obéissance passive. Dans toute la chrétienté, Franciscains et Dominicains furent bientôt les exécuteurs des volontés pontificales. Les Dominicains recrutèrent le personnel des inquisiteurs. Les mendiants mendièrent pour le compte

de la papauté. Ils recueillirent des mains des fidèles l'argent qui entretint la politique romaine. Aux quinzième et seizième siècles ils devaient être les grands vendeurs d'indulgences.

Quant aux enseignements de Dominique et de François ils paraissaient les avoir oubliés. Les richesses s'étaient accumulées entre leurs mains; ils faisaient élever des couvents somptueux et leurs domaines couvraient des provinces. Des intérêts des malheureux, ils n'avaient cure; s'ils entretenaient avec soin leur popularité, s'ils restaient en contact avec le peuple, c'était afin de conserver leur influence sur lui, et d'en faire, au besoin, l'allié de l'Église.

Ils comptaient dans leurs rangs de savants théologiens, les dominicains Albert le Grand et saint Thomas-d'Aquin, docteurs de l'Université de Paris, le franciscain saint Bonaventure ; les chaires des Universités étaient peuplées de moines mendiants qui y défendaient l'orthodoxie catholique contre les progrès du rationalisme.

Au treizième siècle furent connus en France de nouveaux écrits d'Aristote, et les commentaires de ces écrits : c'étaient la *Physique,* la *Métaphysique,* et presque tous les travaux des disciples du célèbre philosophe grec. D'où un développement des tendances rationalistes et un danger pour la foi : les enseignements de l'Écriture n'étaient-ils pas en contradiction avec la science d'Aristote? Le premier, un franciscain, Alexandre de Hales, s'appliqua à concilier Aristote et l'Église, et ce furent deux dominicains, Albert le Grand et son disciple saint Thomas d'Aquin, qui, par des prodiges de subtilité, arrivèrent à prouver qu'aucune contradiction n'existait, au fond, entre les affirmations de la Bible et celle du phi-

losophe. Ils transformèrent et expurgèrent l'aristotélisme à l'usage des chrétiens.

Dès le Moyen-Age nous assistons ainsi à une tentative de l'Église pour asservir la science.

L'Université, où les Dominicains régnaient en maîtres, était devenue, à la fin du treizième siècle, un élément capital de la puissance ecclésiastique. Et c'étaient les ordres mendiants qui l'avaient soumise au pape.

Libre-penseurs et hérétiques

Si l'on peut dire qu'au Moyen-Age l'Église romaine atteignit à l'apogée de sa puissance, c'est parce que jamais elle n'exerça sur les esprits un empire moins contesté. Le dogme catholique avait asservi les intelligences : l'histoire a conservé le souvenir d'impies et d'hérétiques. Mais il n'existait point, avant le treizième siècle, de libre-penseurs.

Seuls, d'ailleurs, les clercs étudient ; il n'y a de livres que dans les bibliothèques monastiques. Pendant longtemps il n'y avait eu d'autres écoles que celles ouvertes par les évêques afin d'instruire leur clergé, et par les moines.

C'étaient les papes qui, au Moyen-Age, réglementaient l'enseignement public. Le dix-huitième décret du troisième concile de Latran, réuni en 1179 par le pape Alexandre III, disait que chaque « église cathédrale devait entretenir un maître chargé d'instruire gratis les clercs de l'église et les écoliers pauvres ». Défense était faite à ceux qui étaient chargés de diriger et de surveiller les écoles « d'exiger des candidats au professorat une rémunération quelconque pour l'octroi de la licence » et de « refuser la licence à ceux qui l'avaient demandée et qui en étaient dignes ».

Les associations d'écoliers et de maîtres, dont la réunion constitua au treizième siècle, les *Universités,* étaient de mêmes soumises au Saint-Siège. Ce sont trois actes des papes, en 1207, 1209 et 1221 qui nous font connaître les origines de l'Université de Paris ; c'est le cardinal légat Robert de Courçon qui lui donna, en 1215, sa première loi constitutive. En favorisant la création des Universités, le Saint-Siège, même, diminuait les attributions épiscopales, enlevant les écoles à l'autorité des évêques pour les soumettre directement à la sienne. Au Moyen-Age, point de science hors de l'Église.

Mais il n'était pas de puissance capable d'empêcher, au sein même des écoles ecclésiastiques, l'éclosion de l'esprit rationaliste.

A mesure que se développaient les villes, que se multipliaient les écoles, que se restauraient les études, que l'Europe se dégageait davantage de la barbarie féodale, la domination, jusqu'alors incontestée, de l'Église sur les esprits, courait de plus graves périls.

Les écoles d'alors étaient surtout des écoles de théologie. Le dogme faisait l'objet principal de l'activité intellectuelle des étudiants et des docteurs. C'est sur les enseignements de l'Église que s'exerçait leur critique naissante. Le risque était grand.

Au douzième siècle déjà, Abélard accumulait, dans le célèbre traité qu'il intitulait *Oui et non,* des arguments « pour et contre » sur toutes les questions importantes de la théologie. « J'expose ces contradictions, disait-il, pour qu'elles excitent nos jeunes lecteurs à rechercher ce qui est vrai, pour qu'elles rendent leurs esprits plus pénétrants, par l'effet de cette investigation. » Et il se défen-

dait d'inciter ses élèves au scepticisme. Mais quoi de plus dangereux pour la foi, pour la croyance aveugle qu'exige l'Église, que cette excitation de la curiosité, que cet examen critique du dogme, que cette confiance dans la valeur du raisonnement? Aussi les vrais croyants, ceux qui comprenaient, comme saint Bernard, les intérêts de la foi, s'attaquèrent-ils aux méthodes d'Abélard.

Au treizième siècle, ce fut plus grave encore. En 1277, des écoliers de l'Université de Paris, élèves de Siger de Brabant et d'Etienne Tempier, soutenaient que la théologie n'apprend rien, que la foi chrétienne est un obstacle à la culture scientifique, que les enseignements de l'Église contiennent des fictions et des erreurs.

Dans les écoles de l'Église apparaissent des libre-penseurs.

Ce n'était pas dans les écoles toutefois que devaient naître les mouvements d'idées les plus redoutables pour la domination intellectuelle de l'Église. Il était assez facile d'avoir raison des docteurs à l'esprit trop indépendant, d'ensevelir quelques hommes dans les prisons ou dans les cloîtres. D'ailleurs les théologiens avaient peu de prise sur le peuple.

Mais il arriva que le peuple lui-même, dans certains pays, se souleva contre l'Église et ses doctrines.

Ce ne fut point par impiété. Chez les hérétiques, le sentiment religieux fut toujours particulièrement vivace. Mais scandalisés par les mœurs du clergé et la politique du Saint-Siège, ils réclamaient une réforme de l'Église, le retour du clergé à la simplicité, à la pauvreté du temps des premiers chrétiens. Que les évêques féodaux sortent de leurs palais, affranchissent leurs serfs, et viennent

vivre parmi le peuple, en pasteurs pacifiques, détachés des soucis temporels ; que les moines gorgés de richesses, rendent les biens dont ils jouissent impudemment, à leurs véritables destinataires, les pauvres.

Les hérétiques voulaient simplifier la doctrine, comme l'organisation de l'Église ; ils n'admettaient ni le dogme de la transsubstantiation, ni l'ordination, ni le culte des saints, ni le purgatoire ; pour eux, le culte devait se réduire à la prédication morale, à la prière, à la lecture de l'Évangile ; ils ne pratiquaient ni le jeûne, ni l'abstinence. Entre le fidèle et la divinité, pas d'intermédiaires ; le prêtre ne doit être qu'un conseiller plus instruit que les fidèles et d'une valeur morale plus haute; le croyant s'inspire directement de la lecture des livres saints.

Toutes les hérésies du Moyen-Age se ressemblent. Apostoliques, Vaudois, Patarins, Albigeois, professent des doctrines parentes. Chez les Albigeois, elles se compliquent de tendances appelées « manichéennes », c'est-à-dire d'une croyance à la coexistence de deux principes également puissants, le bien et le mal, « le diable étant l'auteur de la matière et du monde visible, foyer de tout mal physique et moral ». (A. Luchaire.)

Un caractère commun rendait tous les mouvements hérétiques également dangereux pour la puissance ecclésiastique ; tous procédaient de l'indignation populaire contre les mœurs du clergé, et d'une vive renaissance du sentiment religieux, mais du sentiment religieux spontané, indépendant de la discipline cléricale.

Les hérétiques comptèrent d'innombrables martyrs. Leur « endurcissement » stupéfiait et indignait saint Bernard. « C'est le diable, disait-il, qui leur a inspiré tant de fermeté, comme il a donné à Judas la force de se pendre. »

L'Église n'admettait pas de manifestation du sentiment religieux qu'elle ne réglementât point.

On connaît les moyens employés par elle pour venir à bout des hérétiques. Elle n'y réussit que grâce à l'appui du bras séculier. Les Dominicains recrutèrent pour l'Inquisition (1) un personnel de juges dévoués au Saint-Siège. Mais ce furent les princes qui fournirent les bourreaux et les soldats. Sans les barons de Simon de Montfort et de Louis VIII, jamais Innocent III n'eût pu triompher de l'hérésie albigeoise défendue par les comtes de Toulouse.

L'hérésie fut momentanément vaincue. De l'hérésie albigeoise, la plus redoutable de toutes, il ne subsista pas de trace, même dans la France méridionale. Mais l'empire intellectuel de l'Église était ébranlé.

Le danger hérétique était devenu d'autant plus redoutable au treizième siècle que les villes se développaient et s'enrichissaient, et que les Universités se multipliaient. Les progrès de l'activité économique et ceux de la science continuèrent à provoquer une décadence parallèle de la puissance intellectuelle de l'Église.

---

(1) Pour tout ce qui a rapport à l'Inquisition et à la répression de l'hérésie nous renvoyons au petit volume de M. Ch.-V. Langlois : *l'Inquisition*.

TROISIÈME PARTIE

LA CRISE DU XIVe SIÈCLE

I. — Papes d'Avignon et papes de Rome

Le conflit, soulevé au temps de Grégoire VII entre l'Église et les états du Moyen-Age, se terminait à Anagni par une éclatante défaite du Saint-Siège.

Cette défaite était inattendue, et les contemporains ne parurent pas comprendre l'importance de l'attentat commis par les légistes du roi de France sur la personne du Saint-Père.

Boniface VIII avait affirmé plus haut qu'aucun de ses prédécesseurs les prétentions du Saint-Siège. Il y a deux glaives, disait-il : le spirituel et le temporel, et tous les deux appartiennent à l'Église. Il se croyait assez puissant pour pouvoir tenir ce langage. Les outrages de Nogaret firent de lui un martyr ; ils ne diminuèrent pas le prestige pontifical auprès des fidèles.

Mais le roi de France avait mis la main sur le Saint-Siège et n'entendait pas lâcher sa proie. A Boniface VIII avait succédé un frère prêcheur, homme doux et lettré, honnête mais timide ; il régna huit mois et demi. Nogaret fit alors savoir nettement aux cardinaux que, s'ils

élisaient un pape « bonifacien », celui-ci trouverait à qui parler.

Après une année d'intrigues, en 1305, sous la pression de la cour de France, l'archevêque de Bordeaux, Bertrand de Goth, fut élu. Il prit le nom de Clément V. Par une bulle datée d'Avignon, il proclama que le « zèle » de Philippe le Bel, dans l'affaire de Boniface, avait été « bon et juste », *bonum atque justum*. Clément V enfin, de tout son pontificat, ne mit pas les pieds à Rome. Il s'installa à Avignon, dépendance du royaume de Naples, il est vrai, mais voisine des domaines du roi de France. Les évêques d'Allemagne et d'Angleterre ne virent plus en lui que le « chapelain du Capétien ».

Ses successeurs parurent se décider à demeurer éternellement dans la nouvelle capitale. Avignon fut acheté à la reine Jeanne de Naples. Un palais y fut construit pour abriter la cour pontificale.

Cet état de choses ne dura pas. Un cardinal fut envoyé à Rome pour y détruire « l'hérésie et la licence », pour y restaurer « la majesté du culte », surtout pour rétablir l'autorité pontificale dans les États romains. Et malgré les efforts du roi de France, Charles V, le pape Urbain V partit pour Rome. Les Romains accueillirent avec des transports de joie le retour de la cour pontificale ; ils allaient voir affluer de nouveau dans la Ville Éternelle les pèlerins dont ils vivaient. Mais leur turbulence et leurs révoltes obligèrent bientôt Urbain V à reprendre le chemin d'Avignon. Ce fut son successeur, Grégoire XI, qui ramena définitivement le Saint-Siège à Rome. Il y mourut en 1378, regrettant Avignon.

Le séjour des papes en France avait été éphémère ; mais il eut une influence décisive sur les destinées du

pouvoir pontifical. Il rendit plus sensibles au monde chrétien les abus du Saint-Siège et les vices de l'absolutisme papal.

La désagrégation de la chrétienté

Pendant trois quarts de siècle, des papes français s'étaient, sans discontinuer, succédé sur le siège de saint Pierre. Des cardinaux français peuplaient la cour pontificale. A eux, la plus belle part des revenus de l'Église; à leurs compatriotes, à leurs favoris, les plus fructueux bénéfices dont le Saint-Siège disposait.

Les luttes soutenues par Grégoire VII et ses successeurs avaient valu au Saint-Siège le droit de nommer, dans chaque pays, les titulaires d'un certain nombre de bénéfices ecclésiastiques. Les papes s'attribuaient en outre le privilège de pourvoir à tous les sièges d'abbés et d'évêques dont les titulaires venaient à mourir à la cour pontificale. Ils prétendaient se faire donner par les nouveaux bénéficiaires la première année des revenus de leurs charges; c'étaient les *annates*. Enfin à Avignon, comme à Rome, affluaient les redevances et les dons de toutes les églises de la chrétienté, et les tributs payés par certains princes en signe de vassalité : par le roi d'Aragon, le roi de Pologne, le roi d'Angleterre, le roi de Danemark, le roi de Naples, le roi de Sicile. A cela s'ajoutaient les revenus des domaines pontificaux. De toutes ces richesses, au quatorzième siècle, ce sont les Français qui disposent, et cela indigne les Anglais, les Allemands et les Italiens.

Les Italiens insultent les papes d'Avignon. Dante, dans sa *Divine Comédie*, prête à saint Pierre ces paroles : « Celui qui sur terre usurpe mon siège, a fait de mon tombeau

un cloaque de sang et de pourriture. » Pétrarque appelle Avignon « un égout où viendraient se réunir toutes les ordures de l'univers » : « On y méprise Dieu, on y adore l'argent, on y foule aux pieds les lois divines et humaines, on s'y moque des gens de bien. »

A cette époque, le sentiment national commence à se manifester d'une façon assez nette dans les divers pays de l'Europe occidentale. Les Capétiens ont fini par unir la France entière en un seul État. La « Bulle d'Or » a fait de l'empereur un monarque purement allemand ; elle a dégagé l'Empire de la tradition romaine et de ses attaches avec le Saint-Siège; elle l'a allégé du souci de l'Italie.

Les Italiens, enfin, bien que partagés entre plusieurs maîtres, témoignent de leur conscience de la patrie italienne; ils méprisent les étrangers et leur orgueil se ravive par les souvenirs de l'antique gloire de leur pays. A Rome, Rienzi, qui se prétend bâtard de l'empereur Charles IV, entraîne le peuple à sa suite, s'empare de l'autorité suprême dans la ville et rêve de constituer un État italien. Rome en serait la capitale. Il convoque une assemblée de délégués des diverses villes et états de l'Italie; il expose son plan. Il conçoit bientôt l'idée d'un Empire universel dont l'Italie serait le centre, l'empereur et lui les chefs temporels, le pape le chef spirituel. C'étaient là des chimères qui rappelaient le haut Moyen-Age. Mais Rienzi était l'interprète des idées de ses compatriotes, quand il affirmait la prééminence intellectuelle de l'Italie et de Rome sur le reste du monde, quand il rappelait le pape à Rome comme dans la seule ville qui fût digne d'abriter le pontife souverain de la chrétienté. Le *De Monarchia* de Dante, où l'Empire universel, l'Empire conçu d'après l'antique Empire romain et gouverné à la

fois par le pape et l'empereur, était représenté comme l'État idéal, fut la dernière manifestation des conceptions politiques du Moyen-Age.

La chrétienté se désagrégeait en nations nettement individualisées, en monarchies fortement constituées sous l'autorité de dynasties nationales. Au sein même du personnel ecclésiastique, les groupements nationaux entraient en lutte pour le partage des revenus et des dignités de l'Église. Français et Italiens se disputaient le Saint-Siège. Anglais et Allemands s'irritaient de voir les plus riches prébendes de leurs pays aux mains des compatriotes des papes de Rome ou d'Avignon.

Le grand schisme

Quand le pape Grégoire XI mourut, en 1378, ayant abandonné Avignon pour Rome, l'élection du souverain pontife, pour la première fois depuis Clément V, se fit à Rome.

Elle se fit au milieu des troubles. Les Romains réclamaient un pape italien : l'archevêque de Bari fut élu et prit le nom d'Urbain VI. Mais six mois après, les cardinaux français élisaient un autre pape, l'archevêque de Genève, sous le nom de Clément VII. Celui-ci vint s'installer à Avignon, et le roi de France, Charles V, après quelques hésitations, le reconnut. La reine Jeanne de Naples suivit l'exemple de Charles; de même, le roi de Portugal. Les rois d'Aragon et de Castille promirent à Clément VII au moins une neutralité bienveillante, tandis que l'Angleterre et l'Allemagne restaient fidèles à Urbain VI.

La chrétienté se divisait ainsi en deux tronçons, et

entre les papes de Rome et les papes d'Avignon, commença une lutte que ni la mort d'Urbain VI ni la mort de Clément VII ne terminèrent. Ce fut le grand schisme d'Occident.

Les cours de Rome et d'Avignon, par la force et par l'intrigue, se disputent le Saint-Siège comme une proie. Pour les besoins de la lutte, chacun des deux rivaux a besoin de beaucoup d'argent, et ils pressurent les fidèles, accaparent les bénéfices ecclésiastiques, réclament le paiement des annates, empruntent aux Juifs, et mettent en gage les objets sacrés. A la mort de Clément VII, dit-on, la tiare était engagée.

Cette politique des papes ennemis commençait à faire le scandale de la chrétienté.

L'Université de Paris était alors la grande école de théologie du monde chrétien. L'opinion de ses docteurs faisait autorité. Elle avait accepté sans enthousiasme Clément VII, pape d'Avignon. Après la mort de celui-ci et l'élection de son successeur Benoît XIII, elle provoqua parmi le clergé français un grand mouvement d'opinion en faveur d'une réforme de l'Église et d'une prompte solution du conflit pontifical. Déjà, avant la mort de Clément, un referendum avait été organisé : les fidèles avaient été invités à déposer, dans une boîte placée au cloître des Mathurins, leur avis sur la façon de mettre fin au schisme. Plus de dix mille avis furent recueillis. La plupart demandaient soit la consultation de l'Église par voie de concile, soit l'arbitrage, soit la retraite volontaire des deux papes. L'Université et les ambassadeurs du roi Charles V pressèrent Clément VII, puis son successeur Benoît XIII, de se prêter aux tentatives d'union. Benoît mit une mauvaise volonté évidente à seconder les efforts

du roi et des docteurs de Sorbonne. Ceux-ci y répondirent en proposant à l'assemblée du clergé de France de « soustraire » le royaume à l' « obédience » de Benoît XIII, le pape d'Avignon. Et il en fut fait ainsi. L'empereur Wenceslas fit de même soustraire ses états à l'obédience de Boniface IX, le pape de Rome.

En 1408, des cardinaux des deux obédiences, au nombre de douze, se réunirent à Livourne. Ils firent une déclaration solennelle, un acte « d'union » ; ils convoquèrent un concile général. Les deux papes protestèrent, prétendant que la convocation lancée par les cardinaux n'était pas canonique, que le souverain pontife, seul, avait le droit de réunir un concile général. Et ils convoquèrent chacun un concile.

Ces événements témoignaient de la déchéance profonde du pouvoir pontifical. Deux papes s'attachent désespérément au Saint-Siège. Pour eux, le pouvoir pontifical n'est qu'une source de revenus et d'honneurs. Ni l'un ni l'autre ne veulent entendre parler de quitter Rome ou Avignon, d'abandonner leur palais, leur cour, de renoncer à la vie luxueuse qu'entretiennent les dons des fidèles et les redevances du clergé.

Les doctrines conciliaires

A ces personnages égoïstes et jouisseurs, l'Église refuse enfin son argent et son obéissance. Elle prétend se gouverner elle-même, restaurer la dignité du Saint-Siège et le soumettre à son contrôle. A l'autorité pontificale discréditée, les docteurs des Universités proposent de substituer celle des conciles. Alors apparaissent un ensemble de doctrines qui tendent à transformer radicalement les prin-

cipes du gouvernement de l'Église. Avec Grégoire VII et ses successeurs, l'Église avait été soumise à un régime autocratique. Les conciles du quinzième siècle tenteront d'y introduire un régime parlementaire.

Ces docteurs de Sorbonne sont de hardis raisonneurs, portés aux solutions radicales. Très fiers de leur science, ils se considèrent comme les vrais dépositaires de la doctrine catholique, seuls compétents pour résoudre les points de dogme; ils ne sont pas disposés à admettre l'infaillibilité pontificale. Ils obligent à se rétracter les moines qui osent soutenir que ce n'est pas de Dieu même, mais du pape, que les évêques tiennent leur pouvoir. Se mettre au-dessus du pape, des cardinaux et des prélats, dominer l'Église, diriger son gouvernement, inspirer sa politique, telle est l'ambition de ces intellectuels. Ils ne l'avouent pas; mais l'ardeur avec laquelle ils prennent la tête du mouvement en faveur des conciles et dirigent les attaques contre la papauté, ses vices et sa fiscalité, témoignent assez de leur pensée. C'est eux qui ont amené le clergé de France à se soustraire à l'obédience de Benoît XIII. Lors de l'assemblée du clergé tenue à Paris en 1406, le docteur Jean Petit résuma en quelques phrases pittoresques et brutales les griefs de l'Église, et la doctrine conciliaire; il sangla rudement les « deux renards » qui se disputaient le Saint-Siège. Les papes sont insatiables : « Saint-Denis, en France, payait par aventure 100 ou 200 livres; mais quoi? ils sont venus en dupliquant, en tripliquant et tant ont multiplié qu'il n'y a rime ni raison. Ils rifflent tout ce qu'ils peuvent riffler. » Il est urgent que l'Église se débarrasse de chefs indignes et prenne elle-même la direction de ses affaires : « Qu'il y ait deux maîtres en un navire, qui ne fassent qu'estriver ensemble et s'entre-

impugner, et n'entendent pas à gouverner le navire, les autres mariniers laisseront-ils tout périr? Non pas; ils en feront soustraction et les jetteront ainsi à l'eau, s'ils ne les peuvent autrement mettre d'accord. »

II. — Les conciles de Constance et de Bâle

Le concile convoqué par les cardinaux s'ouvrit à Pise en mars 1409. A côté des cardinaux, des archevêques et évêques, des abbés, des généraux des ordres mendiants, des prieurs, des représentants des chapitres des cathédrales, trois cents docteurs en droit canon des diverses Universités y siégeaient.

Le concile déposa les deux papes comme schismatiques et hérétiques. Puis il en fit élire un troisième par les cardinaux. Ce fut Alexandre V. Cependant Benoît XIII à Avignon, et Grégoire XII à Rome, conservèrent leur siège et leurs prétentions : et la chrétienté eut trois chefs au lieu de deux. Bientôt Alexandre V mourut et un ancien pirate, Balthazar Cossa, lui succéda sous le nom de Jean XXIII.

Avant de se séparer, les Pères du concile de Pise avaient exigé du pape la promesse de réunir bientôt un concile pour procéder à la réforme de l'Église « dans son chef et dans ses membres ». Jean XXIII, peu soucieux de voir discuter les conditions de son élection et de soumettre au contrôle d'un concile les actes de son administration, ne se pressa pas d'exécuter la promesse faite par son prédécesseur. Il réunit bien un concile à Rome en 1413; mais il s'arrangea de façon que peu de prélats y

vinssent. On raconte qu'il posta des brigands sur les routes pour les arrêter.

Le concile de Constance et les concordats

Ce fut un prince laïque, l'empereur Sigismond, qui dut intervenir pour obliger le pape à convoquer un concile œcuménique, à Constance. En fait, ce fut Sigismond lui-même qui convoqua le concile, et somma les papes ennemis, les papes d'Avignon et de Rome, d'y comparaître.

En l'année 1414, la ville de Constance vit une foule innombrable affluer dans ses murs : trois cents docteurs des Universités ; trois cent soixante-dix grands dignitaires de l'Église, cardinaux, prélats, abbés ; seize cents seigneurs et députés des villes libres d'Allemagne ; plus de dix-huit mille ecclésiastiques ; et quinze cents courtisanes. Les assises du concile se prolongèrent pendant quatre ans. Mais quand il se sépara il avait donné à l'Église une constitution nouvelle.

Le pape de Rome, Grégoire XII, avait volontairement abdiqué. Jean XXIII, élu par le concile de Pise, et Benoît XIII, le pape d'Avignon, furent déposés. Un nouveau pape fut élu par vingt-trois cardinaux, auxquels le concile adjoignit une commission de trente prélats. Il prit le nom de Martin V.

Avant l'élection cinq décrets avaient été promulgués. Deux surtout étaient importants. Le premier décidait la réunion de conciles généraux tous les dix ans au moins ; un premier concile même serait convoqué cinq ans après la clôture du concile de Constance, et un second sept

ans plus tard. Un autre décret interdisait la translation des évêques d'un siège à un autre sans leur consentement.

Après l'élection, le concile, par sept nouveaux décrets, tenta d'enrayer les abus de la fiscalité pontificale. Le pape devait renoncer à percevoir les revenus des bénéfices vacants et à imposer arbitrairement des dîmes au clergé ; tous ceux qui vendaient les bénéfices ecclésiastiques aussi bien que ceux qui les achetaient encoururent désormais l'excommunication.

Ainsi le Saint-Siège était soumis au contrôle de l'Église représentée par les conciles généraux.

Les membres du concile s'étaient groupés par nations. La commission de réforme, formée aussitôt après l'ouverture, avait été composée de huit membres de chacune des quatre grandes nations de la chrétienté, France, Allemagne, Angleterre et Italie. Et quand les Espagnols eurent abandonné Benoît XIII, on substitua une seconde commission de vingt-cinq membres, cinq par nation, à la première.

De véritables Églises nationales s'étaient en effet constituées dans le cours du quatorzième siècle. Nous les avons vues agir pendant le grand schisme. Nous avons vu le clergé de France, réuni en assemblées, dirigé par les universitaires, formuler ses griefs contre la cour pontificale et retirer son obédience à Benoît XIII. Alors on commence à revendiquer les privilèges et les « libertés » de l'Église gallicane. Cette Église considère le roi comme son allié et son protecteur naturel. D'ailleurs le roi, le premier, avait réclamé l'appui de son clergé, lors de ses différends avec le Saint-Siège : Philippe le Bel avait pris

l'avis du clergé de France avant de rompre définitivement avec Boniface VIII.

Au début de l'année 1418, le concile de Constance n'avait pas encore abordé la réforme du clergé. Les Allemands proposèrent alors qu'il ne s'occupât que des questions qui pouvaient intéresser la chrétienté tout entière. Les autres seraient résolues par des traités, des « concordats » particuliers avec chaque nation.

Cinq concordats furent conclus avec la France, l'Angleterre, l'Allemagne, les États espagnols, et les États italiens. Ils se ressemblent par leurs dispositions essentielles.

Le premier article de chacun d'eux fixait le nombre et le mode de promotion des cardinaux. Désormais leur nombre serait réduit à vingt-trois, choisis dans les principales nations de la chrétienté. On pourrait tout au plus en créer un ou deux nouveaux pour faire honneur à une nation non représentée. Ces cardinaux devraient être docteurs en théologie, sauf quelques-uns d'origine royale ou princière. Deux frères, l'oncle et le neveu, deux représentants d'un même ordre religieux, ne pourraient siéger ensemble au Sacré-Collège. On tentait ainsi de prévenir la prédominance d'une nation, d'une famille, ou d'une congrégation.

Les autres articles atténuaient les effets de l'excommunication ; réduisaient le nombre des bénéfices ecclésiastiques qui pouvaient être donnés *en commende,* c'est-à-dire donnés à un laïque qui en percevait les revenus, et les faisait administrer par des clercs salariés ; limitaient le nombre des procès ecclésiastiques dont il pourrait être fait appel à Rome ; abaissaient le chiffre des « annates » : en un mot, entravaient autant que possible l'ingérence de

l'autorité pontificale dans les affaires des Églises nationales.

En apparence, les universitaires et les prélats de France, d'Allemagne et d'Angleterre, triomphaient.

Mais il ne suffisait pas de promulguer des décrets de réforme, il fallait les faire appliquer.

L'autorité du Saint-Siège sur les Églises nationales était réduite, mais il fallait veiller à ce que l'arbitraire royal n'en prît pas la place. Or, au quinzième siècle, les rois et les papes seuls sont capables de faire respecter leurs décisions. Les rois disposent de toute autorité politique, de toute force matérielle. Les papes ont pour eux la lointaine origine de leur puissance, la force de la tradition; ils apparaissent toujours comme les vrais chefs de l'Église. Entre rois et papes, les conflits furent, il est vrai, fréquents et violents; mais les rois s'arrangent volontiers du maintien de l'autorité pontificale, si le Saint-Siège consent à leur reconnaître une certaine suprématie sur le clergé de leurs royaumes.

Quant aux conciles, ils ne peuvent tirer de force que des alliances avec les princes et du concours de l'opinion publique. Et l'opinion publique est extrêmement capricieuse; les princes ne sont pas des alliés sûrs. Les rois n'ont vu dans les conciles qu'un remède au schisme et des alliés contre la papauté; le schisme terminé, le Saint-Siège dépouillé d'une partie de son autorité sur les Églises nationales, ils se désintéressent des doctrines conciliaires. Ils ont, au fond, peu de sympathie et une médiocre considération pour ces assemblées d'intellectuels, pour ces espèces de parlements qui ne tendent à rien moins, en restaurant l'Église sur de nouvelles bases, qu'à lui rendre sa puissance et son indépendance, à la

soustraire à la fois à l'autorité des papes et à celle des princes. Les conciles, enfin, ne peuvent siéger qu'à de longs intervalles. Contre eux, le Saint-Siège est servi par tous les avantages que lui donnent une action continue et une politique suivie.

Le concile de Bâle : échec de la réforme

L'élu du concile de Constance, Martin V, eut pour principal souci d'éluder les obligations qui lui avaient été imposées. Toutefois il lui était impossible de violer ouvertement ses engagements. Il convoqua un concile à Pavie. Mais peu de prélats s'y rendirent. Transféré à Sienne, le concile s'occupa de réglementer la composition des futurs conciles généraux ; il fut définitivement décidé que les docteurs, maîtres et bacheliers des Universités, et les représentants des souverains, y seraient admis avec voix délibérative. En se séparant, les Pères de Sienne fixèrent à Bâle la tenue du prochain concile.

Martin V eût voulu empêcher la réunion de ces nouvelles assises de l'Église. Sous la pression de l'opinion, représentée par les princes, les Universités et les prélats, il se décida cependant, au commencement de 1431, à nommer le cardinal qui devait présider le concile ; mais il lui donna en même temps le pouvoir de dissoudre l'assemblée.

Sur ces entrefaites Martin V mourut. Son successeur, Eugène IV, n'était pas plus que lui désireux de voir ouvrir le concile. Mais les prélats et les universitaires français tenaient à compléter l'œuvre commencée à Constance. En dépit des efforts du pape, le concile se réunit à Bâle en 1431, et ce fut le début d'une lutte violente entre le Saint-Siège et les représentants de l'Église.

Les Pères du concile déclarèrent tout d'abord que « le synode de Bâle, légitimement réuni dans le Saint-Esprit, pour l'extirpation de l'hérésie, la réforme de l'Église dans son chef et dans ses membres, et le rétablissement de la paix entre les peuples chrétiens, ne pouvait pas être, par qui que ce soit, non pas même par le pape, dissous, transféré ou ajourné, sans le consentement de ses membres ».

Une série de décrets supprimèrent ensuite la plupart des revenus que le Saint-Siège tirait du clergé : les annates et les grâces expectatives (1) furent abolies. Les prélats français, entre autres les archevêques d'Arles et de Lyon, se distinguèrent par la violence de leurs attaques contre la papauté. Eugène IV essaya d'amener le parti modéré du concile à tenir une assemblée nouvelle en Italie, à Ferrare. La majorité des Pères de Bâle répondit en prononçant la suspension d'Eugène IV, et, un an après, le concile votait les trois motions suivantes : « Un concile général est supérieur au pape. — Il n'est pas permis au pape de transférer ni de dissoudre un concile. — C'est être hérétique que de nier ces vérités. »

Puis les trois cents prêtres et docteurs et la vingtaine de prélats, qui seuls étaient restés à Bâle, déposèrent Eugène IV, et une commission choisie par eux élut en sa place le duc Amédée de Savoie, sous le nom de Félix V.

Mais la cause du concile était perdue. Le roi de France Charles VII et l'empereur Frédéric III, qui avaient retiré

(1) On désignait sous ce nom les sommes que certains clercs payaient au pape pour se faire attribuer par avance la succession d'un bénéfice ecclésiastique dont le titulaire vivait encore.

du conflit tout le bénéfice qu'ils désiraient, se rangèrent du côté d'Eugène IV. Charles VII obtint l'abdication de Félix V.

Le concile siégeait depuis bientôt neuf ans. Depuis plusieurs années, transféré à Lausanne, considérablement réduit en nombre, privé de ressources, il avait perdu tout crédit et tout prestige.

Le pape, en dépit des retentissants décrets de Constance et de Bâle, conservait ses anciennes prérogatives. Si son autorité était amoindrie et ses ressources diminuées, c'était au profit des princes, et non au profit de l'Église représentée par les conciles.

La Pragmatique Sanction de Bourges

Au temps où le pape et le concile se brouillaient, le roi de France Charles VII publiait, en 1438, à l'assemblée du clergé tenue à Bourges, une « Pragmatique Sanction », qui déterminait les rapports du Saint-Siège et de l'Église avec le pouvoir royal.

Par les deux premiers articles de son ordonnance, le roi reconnaissait la supériorité des conciles sur le pape en matière de foi et de discipline. Puis il supprimait les annates et les grâces expectatives et déclarait que les évêques et les abbés devraient être élus par les chanoines et les moines, et non plus désignés par le Saint-Siège. Mais il se réservait le droit de recommander des candidats, et prétendait ainsi disposer, en fait, des sièges épiscopaux et abbatiaux de son royaume.

Les prélats français se montrèrent favorables à la Pragmatique Sanction. Juvénal des Ursins la considérait

comme une loi « juste, sainte et raisonnable ». Les universitaires furent moins enthousiastes. Ils comprirent que l'Église ne faisait que changer de maître. Pour les gagner, le roi avait bien promis de réserver aux gradués de l'Université un tiers des prébendes du royaume. Mais c'était là une promesse sans garantie, et qui ne fut point tenue. Les docteurs déclarèrent la Pragmatique Sanction « infructueuse et inutile ».

Le Saint-Siège ne la reconnut jamais. Toutefois, le service que Charles VII rendit au Saint-Siège en obtenant l'abdication de Félix V, lui donna l'autorité nécessaire pour maintenir sa Pragmatique. Les papes Nicolas V, Calixte III et Pie II la réprouvèrent ; mais les rois ne tinrent aucun compte de l'opinion pontificale, et la Pragmatique régit l'Église de France jusqu'en 1516, jusqu'au jour où un concordat fut conclu entre le pape Léon X et le roi François Ier.

En 1446, deux concordats avaient déterminé les relations de l'Église d'Allemagne avec le Saint-Siège. L'empereur et les princes obtenaient d'importantes concessions. Là aussi, le Saint-Siège reculait devant les progrès des puissances laïques.

Les efforts du parti conciliaire avaient échoué. Les universitaires n'avaient pas réussi à s'emparer du gouvernement de l'Église. Le clergé, il est vrai, était protégé contre les abus de la fiscalité pontificale, mais restait exposé sans défense à ceux de l'autorité royale.

Le Saint-Siège conservait ses prérogatives essentielles. Le pape demeurait le chef infaillible et souverain de l'Église. Le schisme terminé, le pape était rentré à Rome, avait rétabli son autorité sur le territoire pontifical et désormais devait, sauf une alerte au temps de Charles-

Quint, vivre en paix dans la Ville Éternelle, jusqu'au jour où Victor-Emmanuel l'en dépouillerait pour donner une capitale au royaume d'Italie (1870).

Mais les pontifes du quinzième siècle ne jouent plus dans le monde chrétien le rôle de Grégoire VII et d'Innocent III. Italiens d'origine, appartenant pour la plupart à quelque grande famille de la noblesse romaine, ils ressemblent aux autres princes de la péninsule. Les intérêts de leur puissance temporelle et de leur famille passent pour eux avant ceux de l'Église. En général, pourvus d'une longue suite d'enfants naturels et de neveux, ils sont avant tout soucieux d'arrondir leurs domaines, de caser leurs fils et de marier leurs filles. Alexandre VI laisse son fils César Borgia se tailler une principauté aux dépens de l'État pontifical. Sa fille Lucrèce fut successivement mariée à tous les princes qui pouvaient être de précieux alliés pour sa politique. Lettrés, protecteurs des artistes et des humanistes, ils dépensent les revenus de l'Église à embellir Rome et leurs palais. Nicolas V et Pie II fondent la célèbre bibliothèque vaticane et réunissent des collections de statues et de tableaux. Le Vatican est presque entièrement reconstruit. Sixte IV fait bâtir la chapelle Sixtine que décoreront Botticelli et Michel-Ange. Le successeur d'Eugène IV, Nicolas V, avait fait commencer la démolition de l'ancienne église de saint Pierre, dont la splendide basilique, qui domine encore la ville de Rome, devait prendre la place au début du seizième siècle. De ces pontifes beaucoup furent suspects de ne point croire en Dieu.

Ces papes n'étaient pas de redoutables adversaires pour les « libertés de l'Église gallicane ». Ils protestèrent contre la Pragmatique Sanction. Mais leurs bulles n'empêchèrent

point Charles VII et Louis XI de disposer à leur gré des bénéfices ecclésiastiques. En Allemagne, les princes et l'empereur exercent sans conteste leur droit de « présentation » et désignent les candidats qu'il faut élire aux sièges épiscopaux. Dans les États catholiques modernes, c'est grâce à ce droit de présentation que les gouvernements disposeront, en fait, de la nomination des évêques et des abbés; le pape approuve seulement et consacre les candidats « présentés ».

Les princes, il est vrai, en affranchissant leur pouvoir des prétentions théocratiques de la papauté et en asservissant leurs Églises nationales, n'entendent point porter atteinte aux intérêts de la foi catholique. Ils ne laïcisent pas leurs États; ils associent au contraire l'Église à leur gouvernement; ils en sont les défenseurs. Impitoyables pour les hérétiques, ils prêtent libéralement leurs tribunaux, leurs bourreaux, leurs soldats, pour le maintien de la domination cléricale sur les esprits. L'extension de leur autorité aux dépens de celle du pape ne profite pas à la tolérance.

Mais ce sont là pour l'Église de maladroits et dangereux protecteurs. Au seizième siècle, le roi d'Angleterre, mécontent du pape Clément VII, qui ne veut et ne peut d'ailleurs pas consentir à son divorce avec Catherine d'Aragon, soustraira son clergé à l'obédience pontificale, s'en proclamera le chef unique et laissera ses conseillers réorganiser l'Église anglicane d'après les principes luthériens.

En perdant son indépendance, l'Église perdait la condition essentielle de sa puissance. Si la Réforme religieuse du seizième siècle réussit, c'est en partie grâce à la décadence de l'autorité pontificale, au discrédit jeté sur le

Saint-Siège par un demi-siècle de schisme, à l'asservissement du clergé par les princes.

III. — L'affranchissement du sentiment religieux

Papes, conciles et princes luttaient entre eux, au grand détriment de la puissance et du prestige de l'Église. Cependant les sentiments religieux ne paraissent pas s'affaiblir dans la chrétienté.

Les progrès du rationalisme étaient lents et limités d'ailleurs au monde universitaire. Or, celui-ci était absorbé par la lutte contre l'absolutisme pontifical; il n'avait point le loisir de forger d'hérésie. Parmi le peuple, la foi est ardente, plus vive même, semble-t-il, qu'aux âges précédents.

Le quatorzième siècle vit un merveilleux développement du mysticisme. C'est le siècle d'Eckart, de Suso, de Tauler, de Ruysbroeck l'Admirable. Mais ces croyants ne sont plus pour l'Église des sujets soumis. L'Église attache moins de prix à l'ardeur de la foi qu'à l'orthodoxie, qu'à une soumission aveugle à son clergé et à ses enseignements. Or, le mystique qui s'abîme dans l'amour divin, qui s'abstrait dans la vision de Dieu, est naturellement porté au mépris des procédés de salut que le clergé recommande aux fidèles; il marche vers le ciel par ses voies propres; il ne suivra pas celles où les prêtres guident le troupeau servile de leurs ouailles. Dix-sept propositions d'Eckart furent déclarées hérétiques, et onze, malsaines et téméraires. L'Église tenait en suspicion ces hommes qui prétendaient entrer en communion avec la divinité sans l'intermédiaire de ses prêtres, et qui, répandant parmi le peuple leurs livres, écrits non en latin mais en langue vul-

gaire, tentaient de créer des mouvements religieux que l'Église n'eût pas dirigés.

En 1414, les Dominicains de Groningue accusèrent d'hérésie les « Frères de la vie commune » et les déférèrent au concile de Constance. C'étaient les disciples de Gérard Groot, des laïques, que celui-ci avait groupés autour de lui, à Deventer, sa ville natale, pour y vivre ensemble de leur travail et répandre autour d'eux l'exemple de leurs vertus et de leur foi. Cette espèce de confrérie s'était développée. Florent Radewius, ami et disciple de Gérard Groot, soumit ses compagnons à la règle des chanoines réguliers de saint Augustin; les prêtres y furent admis, et plusieurs maisons furent fondées, foyers de vie religieuse intense. Bientôt les Frères de la vie commune créèrent des écoles dans les principales villes des Pays-Bas et de l'Allemagne du Nord. Le concile de Constance les approuva.

Les disciples de Gérard Groot n'étaient ni des hérétiques, ni des adversaires de l'organisation ecclésiastique. Leur œuvre ne témoigne que de l'intensité du sentiment religieux dans les pays du Nord. Mais ces croyants étaient péniblement affectés par les luttes intestines qui déchiraient l'Église, par l'ignominie des papes schismatiques, par l'avidité du Saint-Siège, par la décadence intellectuelle et morale du clergé. Ils désiraient une réforme. Ils espéraient la provoquer en offrant à l'Église l'exemple de leurs vertus.

Plus que le clergé de France et d'Allemagne, l'Église d'Angleterre avait à se plaindre de la fiscalité pontificale.

En 1376, un prêtre anglais, Wyclef, écrivait : « Il n'y a aucun prince des chrétiens qui n'ait en son trésor la

dixième partie de la somme sortie d'Angleterre pour le pape. » Ce même Wyclef attaquait violemment dans ses écrits le Saint-Siège, ses abus et ses mœurs. Le pape le fit citer à comparaître devant une assemblée d'ecclésiastiques réunie à Londres. Mais les régents du roi, les nobles et le peuple soutenaient Wyclef; il resta impuni et sa hardiesse s'accrut. Il s'en prit à la doctrine catholique elle-même, rejeta l'autorité du pape, nia la valeur des sacrements, déclara que l'hostie consacrée n'était pas autre chose qu'un symbole. Il traduisit la Bible en anglais, et ses disciples, les Pauvres prêtres, — les « Rousseaux », comme on les appelait à cause de la peau de mouton rousse qui leur servait de manteau, — répandirent sa doctrine parmi le peuple, parmi les vagabonds surtout, les paysans sans travail, chassés de leurs terres, qui couvraient alors les routes d'Angleterre. En 1381, ces paysans se révoltèrent, mais furent dispersés et massacrés. Wyclef les désavoua et se défendit d'avoir prêché une révolution sociale. Ce mouvement révolutionnaire, cependant, avait eu des causes économiques et non religieuses. Mais sa défaite porta un coup funeste aux doctrines de Wyclef. Le roi, les nobles et les bourgeois les réprouvèrent.

Les doctrines de Wyclef parvinrent, par hasard, en Bohême. Là, le peuple tchèque était profondément irrité contre le clergé allemand, cupide et corrompu (1). L'Université de Prague, où dominait l'élément tchèque, était admirablement disposée à bien accueillir les thèses de Wyclef. Un docteur de cette Université, Jean Huss,

(1) La Bohême, qui dépendait alors de l'Empire, était comme aujourd'hui occupée par une population slave, les Tchèques, et une population allemande beaucoup moins nombreuse, mais qui dominait dans les villes et détenait la plus grande partie des richesses du pays.

se fit l'interprète des griefs des Tchèques contre le clergé allemand. Par dessus les prêtres, ses attaques atteignirent la papauté elle-même. Excommunié, Jean Huss demanda à défendre ses doctrines devant le concile de Constance; l'empereur Sigismond lui donna un sauf-conduit. Mais, emprisonné dès son arrivée à Constance, il fut condamné par les Pères, et brûlé. Son disciple Jérôme de Prague subit le même sort. Ce fut le signal d'une insurrection terrible en Bohême. Contre les hérétiques *hussites* plusieurs « croisades » échouèrent. A la fin, la division s'étant mise parmi eux, ils furent vaincus.

L'Église triomphait de Wyclef et de Jean Huss. Mais les causes qui avaient provoqué l'apparition de leurs doctrines n'avaient pas disparu. Les fidèles, ceux-là même qui professent la foi la plus vive, sont scandalisés des abus de la cour de Rome et des mœurs du clergé. Ils prennent conscience des vices de l'organisation ecclésiastique. Ils commencent à distinguer entre les enseignements de l'Église et ceux des livres saints.

Les mouvements hussite et wyclefiste étaient le prélude de la révolution religieuse du seizième siècle. Les doctrines anglaises et tchèques inspireront Luther et Calvin. Les fidèles se révoltent contre la papauté; ils simplifient et purifient le dogme, l'étudient aux sources mêmes du christianisme, vivifient en eux le sentiment religieux par la lecture de la Bible, traduite en langue vulgaire et mise entre toutes les mains.

Les croyants veulent s'affranchir du joug de l'Église.

Les principaux ouvrages à consulter sur l'histoire de l'Église au Moyen-Age, sont les suivants

A. Luchaire et Ch.-V. Langlois. — *Histoire de France,* publiée sous la direction de M. Lavisse (tomes II et III).

Lavisse. — *Études sur l'histoire d'Allemagne* (Revue des Deux Mondes, 1885-86-87).

Kleinclausz. — *L'Empire carolingien.*

J. Havet. — *Lettres à Gerbert* (Introduction).

Rocquain. — *La Cour de Rome et l'esprit de réforme avant Luther.*

J. Havet. — *L'hérésie et le bras séculier* (Bibliothèque de l'École des Chartes, 1880).

Ch.-V. Langlois. — *Les Universités au Moyen-Age* (Revue de Paris, décembre 1895).

Chapotin. — *Histoire des Dominicains de la province de France.*

P. Sabatier. — *Vie de saint François d'Assise.*

H.-C. Lea. — *Histoire de l'Inquisition.*

Ch.-V. Langlois. — *L'Inquisition.*

Renan. — *Études sur la politique religieuse du règne de Philippe le Bel.*

Pastor. — *Histoire des papes.*

Noel Valois. — *La France et le grand schisme d'Occident.*

Denis. — *Jean Huss et les Hussites.*

Vattier. — *J. Wyclef.*

Ph. Monnier. — *Le Quattrocento.*

TABLE

PAGES

INTRODUCTION 5

Première partie : L'AVÈNEMENT DE LA PAPAUTÉ.

I. — La conquête du monde barbare 9
II. — L'idée romaine 17

Deuxième partie : L'APOGÉE DE LA PUISSANCE ECCLÉSIASTIQUE.

I. — L'Église et la Féodalité 29
II. — Le mouvement grégorien 40
III. — La puissance spirituelle au treizième siècle . . . 57

Troisième partie : LA CRISE DU QUATORZIÈME SIÈCLE.

I. — Papes d'Avignon et papes de Rome 71
II. — Les conciles de Constance et de Bâle. 79
III. — L'affranchissement du sentiment religieux . . . 90

IMPRIMERIE DE SURESNES (E. PAYEN, ADMr), 9, RUE DU PONT. — 8635

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY
BERKELEY

Return to desk from which borrowed.
This book is DUE on the last date stamped below.

Jul19'50RF

17Nov'64EK

REC'D LD
NOV 24 '64-5PM

LD 21-100m-11,'49(B7146s16)476

Précis de l'affaire Dreyfus, par le docteur Oyon, avec une préf
d'Anatole France (30e mille). . . . . franco : 0 fr.

GAYLAMOUNT
PAMPHLET BINDER

Manufactured by
GAYLORD BROS. Inc.
Syracuse, N. Y.
Stockton, Calif.

M307352

THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY